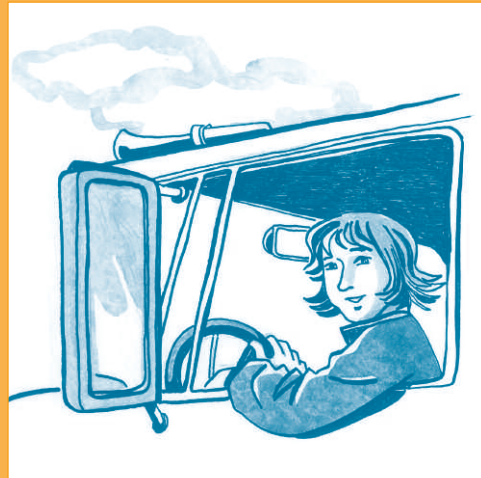


Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles



Où en sommes-nous ?



Abrégé du rapport

Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles

Où en sommes-nous ?

Ce document a été préparé par la Direction de la planification stratégique et des relations avec la clientèle, en collaboration avec la Direction des communications.

Recherche et rédaction

Carmen Sabag-Vaillancourt, Ph. D. en sociologie, responsable de la condition féminine et de la clientèle issue de l'immigration
Sarah Jane Mathieu, stagiaire à la condition féminine

Révision linguistique et correction des épreuves

Fanny Provençal

Édition électronique

Danielle Gauthier, Direction des communications

Impression

Suivi d'impression et de distribution

Lise Tremblay, Direction des communications

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, consulter le rapport final *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles – Où en sommes-nous ?* DPSRC, CSST, juillet 2006.

Pour obtenir des exemplaires du rapport, s'adresser à M^{me} Ghislaine Looten, Direction de la planification stratégique et des relations avec la clientèle, au 514 906-3041, poste 2148.

Remerciements

Nous remercions vivement M^{me} Manon Demers, de la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (Service de la statistique), et le personnel de secrétariat, en particulier M^{mes} Johanne Dubuc et Ghislaine Looten, de leur soutien au cours de l'élaboration de ce document.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude à M^{me} Renée St-Cyr, directrice de la planification stratégique et des relations avec la clientèle, pour son formidable appui.

Enfin, nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la préparation de ce document. Nos plus sincères remerciements à la Direction de la prévention-inspection et à la Direction de l'indemnisation et de la réadaptation, ainsi qu'à MM. Conrad Gignac et Donald Boutin, de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, et à M. Mario Bouvier, de la Direction régionale de l'Île-de-Montréal – 2, qui nous ont constamment encouragées.

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	5
Mise en garde	6
Sommaire	7
Introduction	11
1. Portrait socio-économique : les femmes d'aujourd'hui	13
1.1 Le Québec : une population à haut taux de féminité	13
1.2 L'état matrimonial, la situation familiale et les enfants : un paysage en mouvement	13
1.3 Les femmes et l'éducation : des progrès considérables	13
2. Le marché du travail : accroissement du nombre de femmes	15
2.1 Les professions : tertiarisation de l'emploi	15
2.2 Les secteurs d'activité économique	15
3. Les Québécoises et les lésions professionnelles selon l'analyse différenciée selon les sexes : une tendance inquiétante	17
3.1 Le marché du travail et les lésions professionnelles : les femmes sont-elles plus exposées ?	18
3.2 Des lésions de plus en plus graves et de plus en plus fréquentes : nombre, gravité et coûts des lésions professionnelles	20
3.3 La gravité des lésions et leurs coûts : constats	22
3.4 Les caractéristiques des lésions professionnelles : les femmes sont-elles plus touchées que les hommes ?	22
3.4.1 Les caractéristiques des accidents du travail : les travailleuses présentent-elles un profil différent de celui des travailleurs ?	22
3.4.2 Les caractéristiques des maladies professionnelles : les travailleuses sont-elles plus gravement touchées que les travailleurs ?	23
4. Les lésions professionnelles selon l'analyse différenciée selon les sexes et par secteur	24
4.1 Les lésions professionnelles par secteur	24
4.2 La santé et la sécurité des travailleuses dans le secteur tertiaire	25
4.3 Les accidents du travail dans le secteur tertiaire	26
4.4 Les maladies professionnelles dans le secteur tertiaire	27
4.5 Le secteur secondaire présente-t-il moins de risques pour les travailleuses ?	27
4.6 Les accidents du travail dans le secteur secondaire	28
4.7 Les maladies professionnelles dans le secteur secondaire	28
4.8 Les secteurs d'activité économique où le taux d'incidence des lésions professionnelles est élevé	29
5. Des lésions de plus en plus graves	30
6. Ce que nous apprennent ces données et les études déjà menées	31
Définitions	33
Bibliographie	34
Annexe	35

Liste des tableaux

Tableau 1

Lésions professionnelles selon le sexe et le nombre de dossiers ouverts et acceptés.
Ensemble du Québec, 2000, 2001 et 2002. 18

Tableau 2

Répartition des lésions professionnelles indemnisées selon la catégorie de lésion et le sexe,
et taux de féminité. Ensemble du Québec, 1997, 2000 et 2002. 19

Tableau 3

Gravité et coûts totaux des lésions professionnelles selon le sexe.
Ensemble du Québec, 2000-2002. 21

Tableau 4

Gravité moyenne et coûts moyens des lésions professionnelles selon le sexe.
Ensemble du Québec, 2000-2002. 21

Tableau 5

Secteurs d'activité économique présentant un taux d'incidence des lésions
professionnelles supérieur à la moyenne (3,03 %). Ensemble du Québec, 2000-2002. 29

Tableau A

Fréquence et gravité des accidents du travail selon le sexe, compte tenu de leurs
caractéristiques. Ensemble du Québec, 2000-2002. 35

Tableau B

Fréquence et gravité des maladies professionnelles selon le sexe, compte tenu de
leurs caractéristiques. Ensemble du Québec, 2000-2002. 36

Liste des graphiques

Graphique 1

Répartition des femmes au sein de la population active selon l'âge et le niveau de scolarité atteint. Ensemble du Québec, 2001.

14

Graphique 2

Répartition des hommes au sein de la population active selon l'âge et le niveau de scolarité atteint. Ensemble du Québec, 2001.

14

Graphique 3

Répartition des travailleuses par secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2002.

16

Graphique 4

Répartition des travailleurs par secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2002.

16

Graphique 5

Lésions professionnelles selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

17

Graphique 6

Répartition des travailleuses indemnisées selon le secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2002.

19

Graphique 7

Nombre total de jours perdus selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

20

Graphique 8

Fréquence des lésions professionnelles dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

24

Graphique 9

Répartition des travailleuses de 15 ans ou plus selon la profession. Ensemble du Québec, 2000-2002.

25

Graphique 10

Fréquence des lésions professionnelles selon les secteurs d'activité économique du secteur tertiaire et le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

25

Graphique 11

Fréquence des accidents du travail dans le secteur tertiaire selon le sexe et le secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2000-2002.

26

Graphique 12

Fréquence des maladies professionnelles dans le secteur tertiaire selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

26

Graphique 13

Fréquence des lésions professionnelles dans le secteur secondaire selon le secteur d'activité économique et le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

27

Graphique 14

Fréquence des accidents du travail dans le secteur secondaire selon le secteur d'activité économique et le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

28

Graphique 15

Fréquence des maladies professionnelles dans le secteur secondaire selon le secteur d'activité économique et le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

29

Mise en garde

Par ce bref portrait de la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail et de la santé et de la sécurité du travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) veut surtout fournir de l'information sur un ensemble de sujets concernant les travailleuses, mais surtout sur les lésions professionnelles qui surviennent, notamment, dans des secteurs d'activité économique à forte densité de main-d'œuvre féminine.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette étude sur le profil des lésions professionnelles chez les travailleuses québécoises. Son but principal est de **dresser le profil des lésions professionnelles chez les femmes dans un but de prévention et de prise en charge par le milieu, durant une période très précise qui va des années 2000 à 2002.**

L'analyse qui a permis de dresser ce portrait s'appuie sur le calcul des proportions¹ effectué à partir des données recueillies auprès du Service de la statistique de la CSST et elle touche strictement les lésions professionnelles, ceci étant donné l'absence d'information sur la population active féminine. Toutefois, nous savons que les femmes représentent 46,6 % de la population active féminine et que leur taux d'activité se situe à 57,7 %.

Les résultats de l'analyse ont permis de mieux circonscrire et de mieux comprendre la problématique relative à la santé et à la sécurité des femmes au travail. Rappelons que les femmes participent de plus en plus au marché du travail en tant que salariées, entrepreneures ou travailleuses autonomes.

En somme, l'information fournie doit être remise dans son contexte et dans les limites de cette étude. Néanmoins, elle est essentielle dans la mesure où elle constitue des indicateurs de tendance.

1. Les pourcentages sont calculés en termes de proportion. Ce calcul est effectué à partir du nombre des lésions professionnelles, des accidents ou des maladies du travail des femmes, divisé par le nombre total des lésions professionnelles, des accidents ou des maladies du travail.

Sommaire

Saviez-vous que...

La participation des femmes au marché du travail, qui s'accroît depuis des décennies, introduit une dimension nouvelle en matière de santé et de sécurité du travail. Les femmes représentent 46,6 % de la population active et leur taux d'activité se situe à près de 58 %. Presque 85 % d'entre elles travaillent dans le secteur tertiaire (services). On constate que le taux d'incidence des lésions professionnelles augmente là où la densité de la main-d'œuvre féminine est forte.

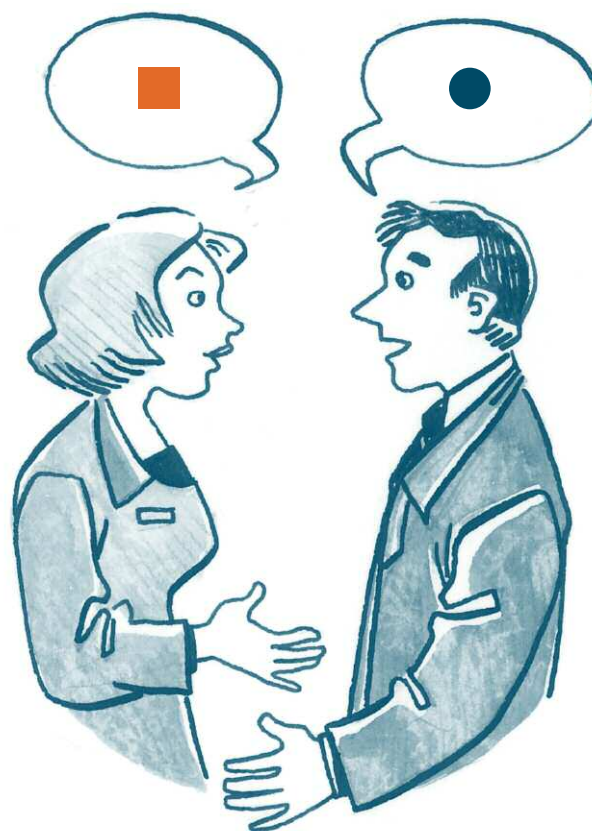
Pourquoi une étude traitant de la féminisation de la main-d'œuvre ?

Peut-on, de nos jours, analyser la problématique de l'emploi et de la santé et de la sécurité du travail sans examiner la différence entre les sexes ? Longtemps, cette différence a été ignorée ou traitée comme une variable secondaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ainsi, la présente étude fait justement appel à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), qui rend compte de la féminisation de la main-d'œuvre dans l'ensemble du Québec et porte donc un regard nouveau sur les répercussions de cette tendance sur la santé et la sécurité des femmes au travail.

Au moyen de l'analyse différenciée selon les sexes, il s'agit de voir, en examinant la fréquence, la gravité et les coûts liés aux lésions professionnelles, si le profil des travailleuses est différent de celui des travailleurs, de relever les risques pour la santé et la sécurité des femmes et d'évaluer les effets de la concentration et de la croissance de la main-d'œuvre féminine sur le marché du travail².

Pour cerner le profil des lésions professionnelles des travailleuses et des travailleurs³, nous devons considérer les secteurs primaire, secondaire et

2. Les données ont été recueillies au cours de la période s'échelonnant entre 2000 et 2002, notamment dans des secteurs d'activité économique à forte densité de main-d'œuvre féminine.
3. Les données utilisées dans l'analyse des lésions par secteur d'activité économique à forte densité de main-d'œuvre féminine proviennent notamment des secteurs suivants : centres de la petite enfance (tertiaire), enseignement et services connexes (tertiaire), services médicaux et sociaux (tertiaire), bonneterie et habillement (secondaire) et industrie textile (secondaire).



tertiaire ainsi que les différents secteurs d'activité économique faisant partie de ces trois grands secteurs. Ainsi, on note que les travailleuses sont cantonnées à 85 % dans le secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, dans le secteur secondaire. Par contre, la main-d'œuvre masculine est répartie de façon beaucoup plus égale dans les différents secteurs d'activité économique.

L'analyse⁴ révèle que les femmes ont un profil de lésions différent de celui des hommes. C'est dans les secteurs d'activité économique à forte concentration de main-d'œuvre féminine ayant les plus hauts taux d'activité (tertiaire) que sont déclarées presque les trois quarts des lésions professionnelles. Chez les hommes, presque la moitié des lésions touchent les travailleurs du même secteur.

4. Cette étude veut notamment fournir de l'information sur un ensemble de sujets concernant les travailleuses en vue de dresser le profil de la main-d'œuvre féminine au Québec du point de vue de la santé et de la sécurité du travail.

En 2002, la proportion des travailleuses **victimes de lésions professionnelles** est de 27,2 %. Elle est légèrement plus élevée qu'en 2001 (26,1 %) et qu'en 2000 (24,7 %). Entre 1997 et 2001, le nombre de dossiers de travailleuses victimes de lésions professionnelles augmente, alors que le nombre de dossiers de travailleurs diminue.

Entre 2001 et 2002, le nombre de dossiers de lésions professionnelles touchant des femmes diminue de 1,7 %, mais le nombre de lésions professionnelles subies par les hommes baisse de 7 %. En outre, les femmes demeurent absentes du travail plus longtemps que les hommes.

C'est dans le **secteur tertiaire** qu'on note la plus forte proportion d'**accidents** chez les femmes, qui travaillent à 85 % dans ce secteur. Dans le **secteur secondaire**, c'est le secteur d'activité économique des aliments et des boissons et celui de la bonneterie et de l'habillement qui affichent les plus hauts taux d'accidents subis par les travailleuses.

Le nombre de dossiers d'accidents du travail des Québécoises augmente considérablement (+ 9,1 %) entre 2000 et 2001 et diminue légèrement entre 2001 et 2002 (- 1,2 %). Ainsi, en 2002, on compte 29 357 dossiers touchant des travailleuses victimes d'accidents du travail, contre 29 715 en 2001 et 27 243 en 2000. **Chez les travailleurs, le nombre d'accidents du travail baisse** de 7 % au cours de ces années : 86 470 en 2000, 86 394 en 2001 et 80 357 en 2002.

C'est dans le **secteur tertiaire** que les femmes sont les plus nombreuses à être atteintes de **maladies professionnelles**, notamment dans le secteur d'activité économique des services médicaux et sociaux. Dans le **secteur secondaire**, c'est le secteur d'activité économique de la bonneterie et de l'habillement qui compte le plus de femmes touchées par des maladies professionnelles. Ce sont les maladies ou troubles du système musculo-squelettique qui affectent le plus souvent les travailleuses des secteurs tertiaire et secondaire.

Entre 2000 et 2002, les **maladies professionnelles** touchent davantage de femmes que d'hommes : en 2000, 5,5 % contre 1,9 % ; en 2001, 4,7 % contre 1,8 % ; et, en 2002, 4,2 % contre 1,8 %.

Ainsi, on constate que les maladies professionnelles touchent davantage les femmes qui travaillent dans des secteurs d'activité économique à forte densité de main-d'œuvre féminine. En effet, dans le secteur d'activité économique des services médicaux et sociaux et les autres secteurs d'activité économique à forte concentration de main-d'œuvre féminine, on compte **63,2 % des maladies professionnelles déclarées par les Québécoises**⁵.

En somme, les femmes sont plus souvent atteintes de maladies professionnelles que les hommes, mais ces derniers sont plus nombreux à subir des accidents du travail. Toutefois, les résultats de l'étude montrent que les risques pour la santé et la sécurité sont tout aussi présents dans les milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre féminine.

Les données révèlent aussi que, malgré l'augmentation de leur nombre et l'élévation de leur niveau de scolarité, les travailleuses s'orientent encore majoritairement vers des métiers traditionnellement féminins.

Les résultats de l'analyse différenciée selon les sexes démentent certaines croyances et certains stéréotypes selon lesquels **les risques pour la santé et la sécurité sont plus importants dans les milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre masculine**. En fait, des études confirment que l'importance des risques pour la santé et la sécurité est équivalente dans les milieux de travail comparables, peu importe que la main-d'œuvre soit majoritairement masculine ou féminine. En conséquence, pour évaluer l'importance des risques de lésions professionnelles chez les femmes, il faut tenir compte des secteurs d'activité économique dans lesquels elles travaillent et des fonctions qu'elles exercent. On ne peut cependant pas négliger le fait que la plus grande partie de la main-d'œuvre se concentre dans le secteur tertiaire, où les femmes sont majoritaires.

5. Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Lésions avec indemnités de remplacement du revenu (IRR), dossiers ouverts et acceptés, 2000-2002.

On peut avancer que la prévention au féminin favorise l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs. À cet égard, la chercheuse Karen Messing⁶, directrice du Centre pour l'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement à l'UQAM (Cinbiose), signale que : « Quand une femme de très petite stature a commencé à travailler dans un poste traditionnellement masculin – secteur du vêtement –, on a demandé à des ergonomes d'examiner son poste de travail. Ils ont suggéré d'installer une plate-forme pour permettre à la femme d'atteindre la surface de travail. Son collègue, un homme plutôt grand, souffrant de maux de dos causés par sa position courbée sur cette même surface, a demandé aux ergonomes de venir aussi à son aide ! ». **En fait, améliorer le sort des travailleuses, c'est améliorer le sort de tous les travailleurs, sans distinction. La présence d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail a donc des répercussions positives certaines sur les problèmes relatifs à la santé et à la sécurité du travail. Et il importe d'adapter l'environnement de travail aux besoins et aux attentes de l'ensemble des travailleurs.**



6. Citée dans « Le travail des femmes : rose ou noir ? Des différences qui font la différence », Monique Legault Faucher, *Prévention au travail*, Commission de la santé et de la sécurité du travail, janvier-février 1992, p. 24.

Introduction

La santé et la sécurité du travail chez les travailleuses québécoises : où en sommes-nous ?

La présente étude, qui fait appel à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), a été entreprise dans le contexte des engagements de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) par rapport au **Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises** et en conformité avec la mission et les orientations de l'organisme. Le programme a été prolongé jusqu'en 2005.

Pour respecter ses engagements, la CSST réalise des projets précis avec l'aide de ses directions régionales et de divers partenaires afin d'améliorer les conditions de travail des femmes.

Par son programme d'action, la CSST vise à sensibiliser les milieux de travail à l'importance des mesures à mettre en œuvre pour prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses et les travailleurs ainsi qu'à favoriser la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail. Le critère utilisé pour prioriser certains secteurs d'activité économique et certaines régions, à l'exception de ceux qui touchent les métiers non traditionnels, est la concentration de la main-d'œuvre féminine.

Rappelons qu'au Québec, depuis 1950, les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, une tendance qui se maintiendra. Ainsi, la participation des femmes au marché du travail, qui s'accroît depuis des décennies, introduit une dimension nouvelle en matière de santé et de sécurité du travail.

On constate que le taux d'incidence des lésions professionnelles augmente là où la densité de la main-d'œuvre féminine est forte. Cette situation a des incidences certaines sur les problèmes relatifs à la santé et à la sécurité du travail. Dans ce contexte, **certaines questions ont été subjacentes** à l'analyse et en ont été le fil conducteur :

- ◆ **Les travailleuses victimes de lésions professionnelles ont-elles un profil particulier et différent de celui des travailleurs ?**

- ◆ **Quels sont les effets de la concentration de la main-d'œuvre féminine** dans certains secteurs d'activité économique, notamment **en ce qui a trait à la fréquence, à la gravité et aux coûts des lésions professionnelles ?**
- ◆ **Existe-t-il des risques distincts pour les femmes et pour les hommes ?**

Dans la présente **analyse différenciée selon les sexes sur les lésions professionnelles des travailleuses québécoises**, les données de la CSST relatives aux femmes et aux hommes ont été traitées séparément, afin de mieux comprendre la nature des lésions professionnelles dont les travailleuses sont victimes et d'établir les différences par rapport à la situation des hommes.

Karen Messing et Sophie Boutin⁷ constatent que les femmes s'orientent en majorité vers des emplois traditionnellement féminins, nettement moins bien rémunérés que les emplois occupés majoritairement par des hommes. Les femmes auraient une perception erronée de la gravité des risques que pourraient comporter, pour la santé et la sécurité, des emplois traditionnellement masculins. Elles renoncent donc, à tort, à des carrières qui pourraient être rémunératrices et gratifiantes.

La question de la santé et de la sécurité du travail pose donc des défis majeurs quant à l'égalité et à la prospérité des femmes au Québec. Les responsabilités familiales, la précarité des emplois et la surcharge de travail constituent d'importantes sources de stress et d'épuisement professionnel pour les travailleuses québécoises.

7. Messing, K. et S. Boutin. Les conditions difficiles dans les emplois des femmes et les instances gouvernementales en santé et sécurité du travail, *Relations industrielles*, vol. 52, n° 2, 1997.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans une perspective de santé et de sécurité du travail

Selon le rapport *L'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : ses enseignements et ses retombées* (sept. 2005), l'ADS apporte « **un éclairage aux décisions à prendre dans le respect du principe de l'égalité entre les Québécoises et les Québécois** ». Elle constitue « **une approche de gestion qui permet d'apporter un éclairage additionnel et indispensable tout au long des processus décisionnels** »⁸. Selon ce rapport, l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales contribue à la progression vers l'égalité en ajoutant une **dimension préventive en amont** des mesures encore nécessaires pour corriger les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes⁹.

Le moment était donc venu de procéder à l'analyse différenciée selon les sexes, l'un des engagements de la CSST et l'une des priorités du **Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises** adopté par le gouvernement du Québec.

L'analyse qui suit s'appuie sur un cadre permettant de mesurer l'incidence et la gravité des lésions professionnelles des travailleuses et des travailleurs dans certains secteurs d'activité économique à forte concentration de main-d'œuvre féminine. Il s'agissait de recueillir et d'analyser toutes les données touchant plus particulièrement les femmes en tenant compte de variables tels les types de lésions et leur gravité, les coûts, les professions et l'âge des victimes des accidents et des maladies du travail.

Cette démarche a révélé l'importance de l'ADS dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail, car elle apporte un éclairage nouveau sur **le profil des lésions des femmes et des hommes** et permettra sûrement d'orienter certaines interventions, s'il y a lieu.

En somme, l'analyse effectuée consiste à présenter séparément, dans une double perspective, les données qui touchent les femmes. Elle vise :

- ◆ à repérer les secteurs d'activité économique où les femmes sont concentrées ;
- ◆ à permettre de mieux cerner les types de lésions professionnelles dont les travailleuses sont victimes et dans quelle mesure elles diffèrent des lésions qui touchent les hommes ;
- ◆ à mieux cibler les interventions de la CSST.

Enfin, cette étude comporte trois parties. Dans la première et la deuxième, nous faisons brièvement référence aux indicateurs socio-économiques de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces indicateurs sont importants dans la mesure où ils font le lien entre des aspects économiques et sociaux historiquement dissociés de la vie des femmes (éducation et travail, monoparentalité, mariage, etc.). Enfin, la troisième partie traite des Québécoises et des lésions professionnelles selon l'analyse différenciée selon les sexes.



8. Gouvernement du Québec. *L'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : ses enseignements et ses retombées*, septembre 2005.

9. Idem.

1.1 Le Québec : une population à haut taux de féminité

- ◆ En 2002, les femmes constituent 51,2 % de la population québécoise.
- ◆ En 2002, le taux d'activité des femmes se situe à près de 58 %.
- ◆ En 2002, les femmes immigrantes représentent 5,11 % de la population féminine québécoise et 88,7 % sont à Montréal.
- ◆ En 2001, trois régions affichent un taux de féminité supérieur à celui de l'ensemble du Québec : Montréal (52,1 %), la région de Québec (51,8 %) et la région de la Mauricie (51,6 %).

1.2 L'état matrimonial, la situation familiale et les enfants : un paysage en mouvement

- ◆ En 2001, 17 % des couples qui se considèrent comme mariés (au sens large du terme) vivent en union libre.
- ◆ En 2002, à la naissance de leur premier enfant, les Québécoises ont en moyenne 28,85 ans. Le taux de fécondité synthétique (1,45) est à la baisse par rapport à 2001 (1,47).
- ◆ Au Québec, 24,1 % des couples vivent en union libre et ont au moins un enfant.
- ◆ En 2001, 24 % des familles du Québec comptant au moins un enfant sont monoparentales et 81,6 % d'entre elles sont dirigées par une femme.
- ◆ En 2001, le nombre provisoire de mariages (21 963) a baissé de 12 % comparativement à l'an 2000 (24 908). En 1986, on comptait 33 108 mariages contre 51 000 en 1976.
- ◆ En 2001, 77 % des Québécoises ne vivaient pas en union de fait avant leur mariage, 20 % ont divorcé et 3 % sont veuves.

- ◆ L'état matrimonial et la situation familiale comptent parmi les facteurs qui influencent les conditions de travail des femmes.
- ◆ Les mères seules sont plus souvent en chômage que les femmes ayant un conjoint, et ce, sans égard à l'âge des enfants.

1.3 Les femmes et l'éducation : des progrès considérables

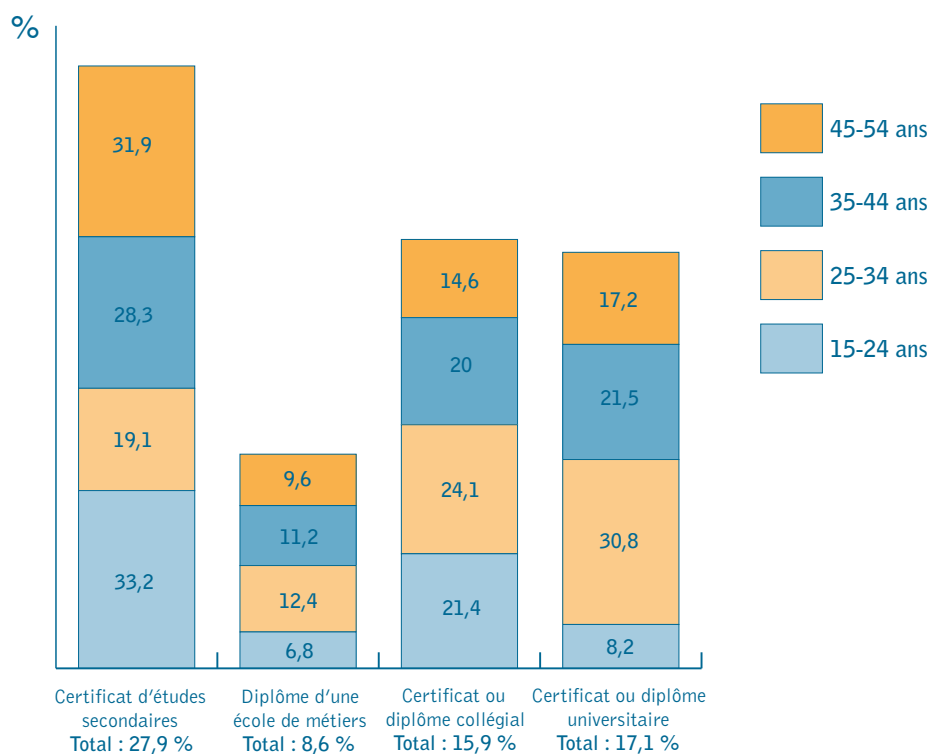
- ◆ En 2001, la proportion des femmes qui détiennent un diplôme d'études collégiales est supérieure à celle des hommes (15,9 % contre 13,1 %). Toutefois, le pourcentage des femmes détenant un diplôme décerné par une école de métiers est inférieur à celui des hommes (8,6 % contre 13,1 %).
- ◆ En 2001, 17,1 % des jeunes Québécoises sont titulaires d'un diplôme ou d'un grade universitaire.
- ◆ En 2001, on trouve une plus grande concentration de femmes dans l'enseignement et les services connexes, les sciences humaines, les sciences sociales et le commerce, bien que le taux de féminité ait augmenté dans certaines disciplines comme l'administration, la santé et les sciences pures.



Graphique 1

Répartition des femmes au sein de la population active selon l'âge et le niveau de scolarité atteint. Ensemble du Québec, 2001.

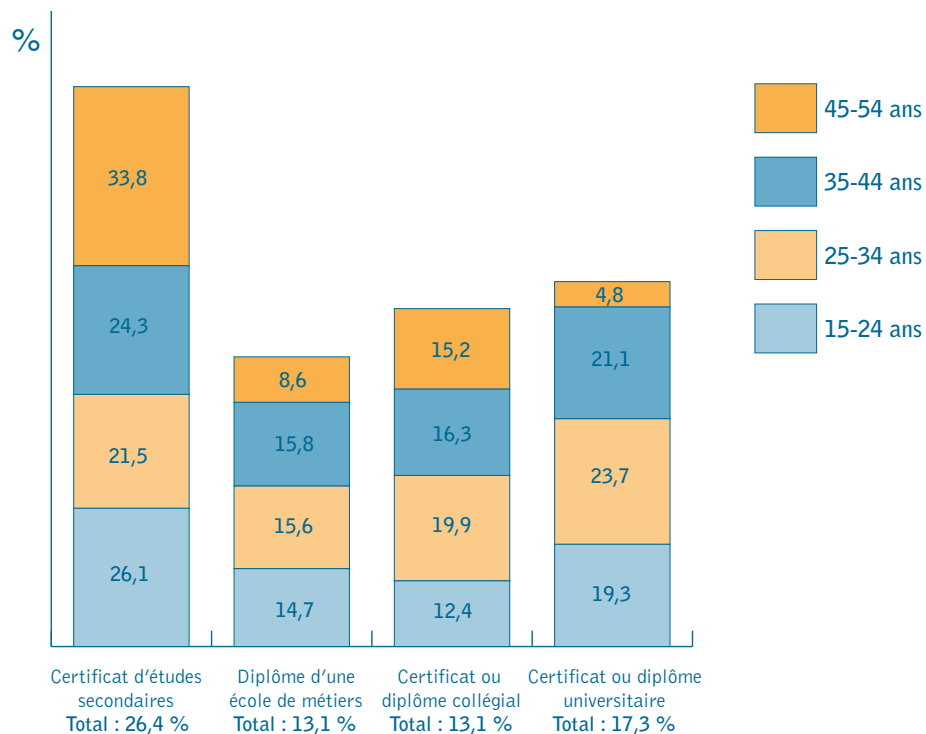
Source : Institut de la statistique du Québec.
Répartition de la population active selon le niveau de scolarité et le sexe.
Québec, 1981-2001.



Graphique 2

Répartition des hommes au sein de la population active selon l'âge et le niveau de scolarité atteint. Ensemble du Québec, 2001.

Source : Institut de la statistique du Québec.
Répartition de la population active selon le niveau de scolarité et le sexe.
Québec, 1981-2001.



Le marché du travail : accroissement du nombre de femmes

La participation des femmes au marché du travail, qui s'accroît depuis des décennies, introduit une dimension nouvelle en matière de santé et de sécurité du travail. Le taux d'activité des femmes se situe à près de 58 % et presque 85 % d'entre elles travaillent dans le secteur tertiaire (services). On constate que le taux d'incidence des lésions professionnelles augmente là où la densité de la main-d'œuvre féminine est forte.

- ◆ Entre 1961 et 2001, l'augmentation du taux d'activité est plus prononcée pour les femmes que pour les hommes.
- ◆ La participation au marché du travail augmente avec la scolarité dans tous les groupes d'âge, un constat qui s'applique davantage aux femmes.

2.1 Les professions : tertiarisation de l'emploi

En 1999, la main-d'œuvre féminine du Québec se répartit ainsi :

- dans le secteur primaire : 1,6 % ;
 - dans le secteur secondaire : 13,7 % ;
 - dans le secteur tertiaire : 84,6 %.
- ◆ En 2001, 2,9 % de la main-d'œuvre du Québec travaille dans le secteur primaire, 23,2 % dans le secteur secondaire et 73,9 % dans le secteur tertiaire.
 - ◆ En 2001, plus de la moitié des travailleuses (54,7 %) est cantonnée dans des emplois traditionnellement féminins, notamment dans l'une des sept professions suivantes : secrétaire, vendeuse, caissière, commis en comptabilité, infirmière, institutrice à la maternelle et dans les écoles primaires ou éducatrice et aide-éducatrice auprès de la petite enfance.

10. Taux d'activité : proportion de la population active (en emploi et en chômage) dans la population de 15 ans ou plus, ISQ, 2003. Taux d'activité de la population féminine : population féminine de 15 ans ou plus selon la participation au marché du travail, régions administratives. Québec, 2001.

11. Population active : population civile de 15 ans ou plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage. Source : Statistique Canada – n° 71-543-GIK au catalogue. Février 2002.



2.2 Les secteurs d'activité économique

Comme le montrent les graphiques 3 et 4, en 2002, la main-d'œuvre a encore tendance à se répartir selon les secteurs d'activité économique traditionnellement féminins et masculins.

En 2002, la majorité des femmes travaille dans les secteurs d'activité économique à forte densité de main-d'œuvre féminine : soins de santé et assistance sociale (19,4 %), enseignement et services connexes (9,5 %), hébergement et restauration (7,4 %), administration publique (6,2 %), commerce (16,6 %) et fabrication (11,4 %).

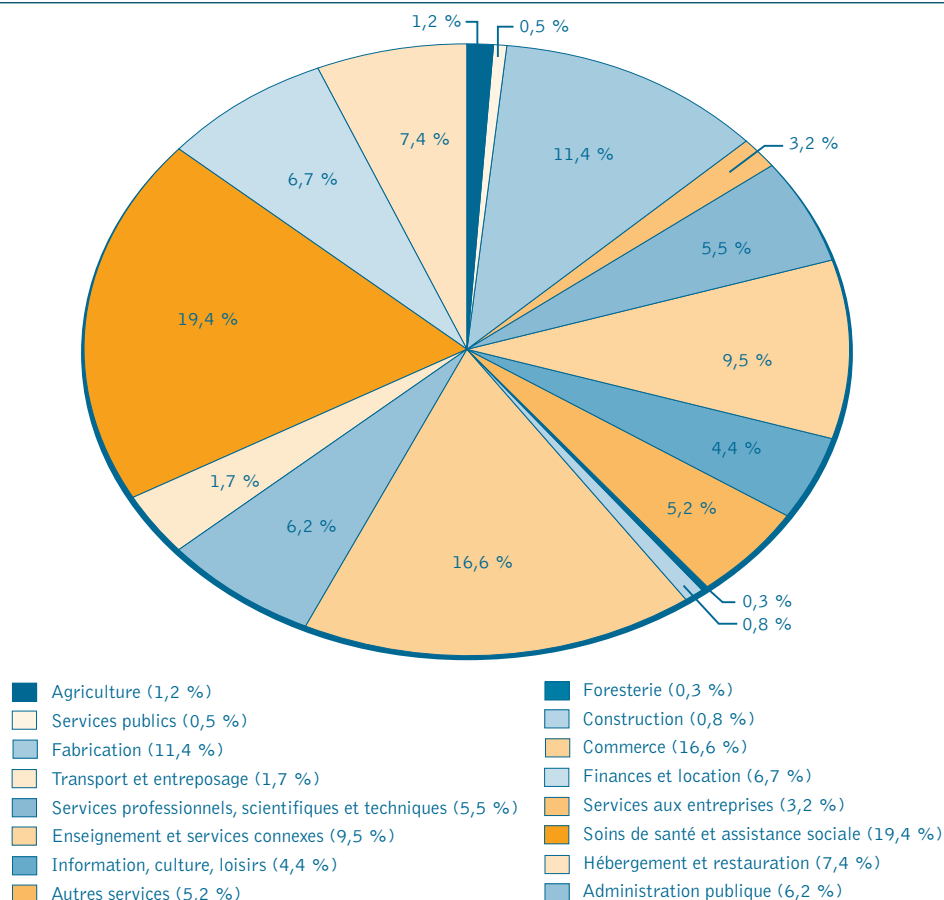
Les secteurs d'activité économique suivants : fabrication (23,4 %), commerce (14,9 %), construction (7,1 %), transport et entreposage (6,5 %) et administration publique (5,7 %) restent traditionnellement masculins.

Faits saillants

- Entre 1971 et 2000, le taux de participation des femmes âgées de 15 ans ou plus au sein de la population active passe de 36,4 % à 55,9 %, ce qui représente une hausse de 19,5 %. Pour les hommes, ce taux passe de 76,4 % à 70,8 %, ce qui constitue une baisse de 5,6 %.
- En 2001, le taux d'activité¹⁰ de la population féminine québécoise de 15 ans ou plus (la participation au marché du travail) est de 57,7 %, alors qu'il n'était que de 25 % en 1981. Au sein de la population masculine, il s'élève à 71,1 %.
- En 2004, les femmes représentent près de la moitié de la population active¹¹, plus précisément 46,4 %.

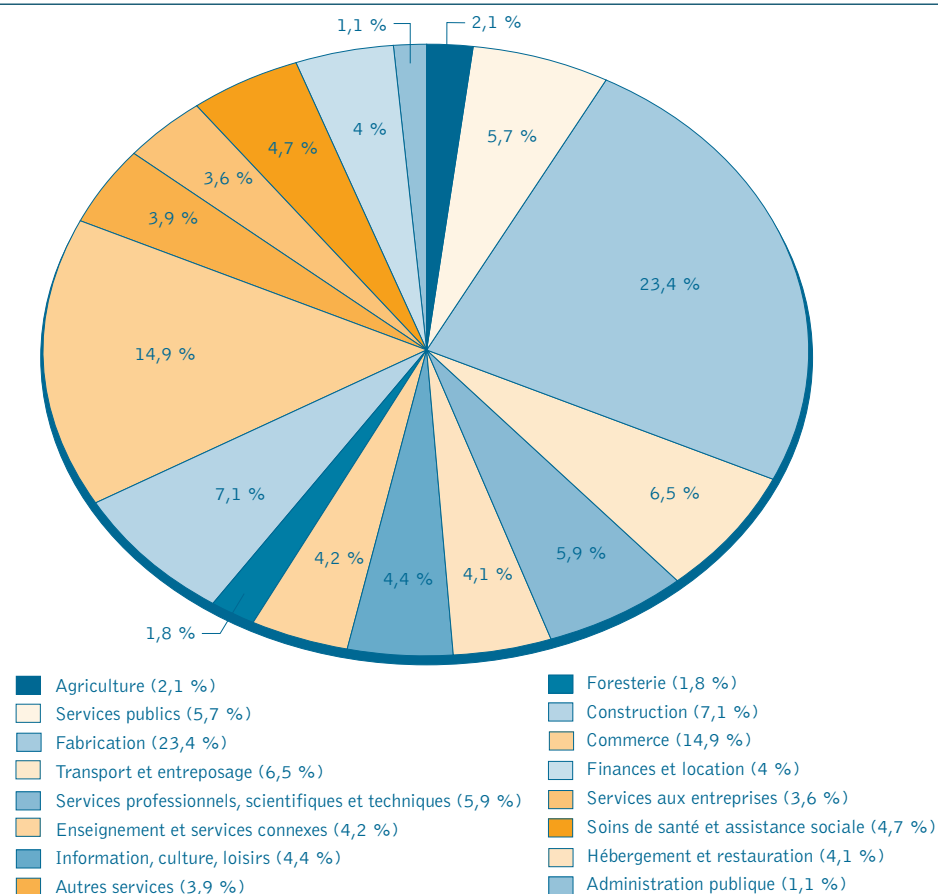
Graphique 3
Répartition des travailleuses par secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2002.

Source : Institut de la statistique du Québec. Nombre d'emplois selon l'industrie et répartition selon le sexe, Québec, 1997-2002.



Graphique 4
Répartition des travailleurs par secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2002.

Source : Institut de la statistique du Québec. Nombre d'emplois selon l'industrie et répartition selon le sexe, Québec, 1997-2002.



Les Québécoises et les lésions professionnelles selon l'analyse différenciée selon les sexes : une tendance inquiétante

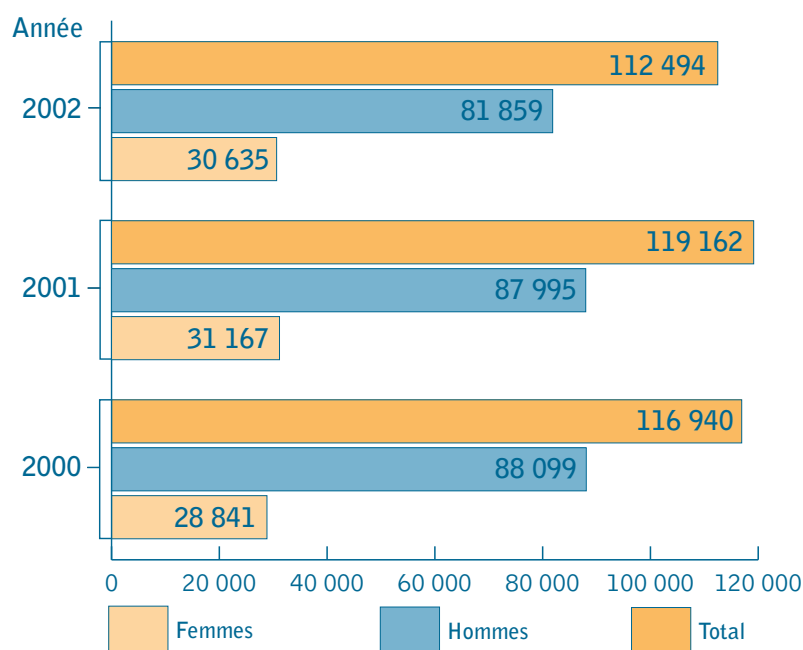
Les lésions professionnelles

- ◆ Entre 2000 et 2001, le nombre de lésions professionnelles augmente de 1,9 %, et le nombre de dossiers ouverts et acceptés par la CSST passe de 116 940 à 119 162. Entre 2001 et 2002, ce nombre diminue de 5,6 %, passant de 119 162 à 112 494.
- ◆ Le nombre de dossiers d'accidents du travail touchant des Québécoises augmente de 9,1 % entre 2000 et 2001, et diminue de 1,2 % en 2002. En 2002, on compte 29 357 dossiers touchant des travailleuses accidentées, contre 29 715 dossiers en 2001 et 27 243 en 2000.
- ◆ En 2002, la proportion des travailleuses victimes de lésions professionnelles est de 27,2 %, alors qu'elle était de 26,1 % en 2001 et de 24,7 % en 2000.
- ◆ Le nombre de dossiers d'accidents du travail touchant des travailleurs baisse de 7 % au cours de ces années : 86 470 en 2000, 86 394 en 2001 et 80 357 en 2002.
- ◆ Les femmes sont plus fortement touchées que les hommes par les maladies professionnelles. En 2000, la proportion est de 5,5 % contre 1,9 % ; en 2001, de 4,7 % contre 1,8 % ; et, en 2002, de 4,2 % contre 1,8 %.

Toutes proportions gardées, durant la période de référence (2000-2002), le nombre de dossiers ouverts et acceptés pour des travailleuses victimes d'accidents du travail ou atteintes de maladies professionnelles est inférieur au nombre de dossiers de même nature visant des travailleurs. Plus des trois quarts des dossiers de lésions professionnelles touchent des personnes travaillant dans des secteurs d'activité économique (secteur tertiaire) à forte concentration de main-d'œuvre féminine où les taux d'activité féminine sont le plus élevés. On note aussi que, par rapport aux travailleurs, les travailleuses sont davantage victimes de lésions professionnelles à un âge plus avancé.

Graphique 5
Lésions professionnelles selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. Lésions entraînant le paiement d'IRR (jours) selon la catégorie du dossier et le sexe. Dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.



3.1 Le marché du travail et les lésions professionnelles : les femmes sont-elles plus exposées ?

- ◆ Le nombre de dossiers de lésions professionnelles diminue de 3,8 % entre 2000 et 2002¹².
- ◆ Parmi les travailleurs victimes de lésions professionnelles, le nombre de dossiers de lésions ouverts et acceptés diminue de 7,1 % durant la période de référence.
- ◆ Pour les travailleuses, on note l'inverse. Entre 2000 et 2002, le nombre de dossiers ouverts et acceptés augmente de 6,2 %.

Le tableau ci-dessous nous montre que, pour les travailleuses, le nombre de dossiers d'accidents ouverts et acceptés entre 2000 et 2002 augmente de 7,7 %, tandis que, pour les hommes, on note le contraire : le nombre de dossiers d'accidents diminue de 7,1 % durant la même période. En ce qui concerne les maladies, le nombre de dossiers des femmes diminue de 20 % entre 2000 et 2002 et celui des hommes de 7,8 %. durant la même période de référence.

Il indique également qu'entre 2000 et 2002 les maladies professionnelles touchent davantage de femmes que d'hommes : en 2000, 5,5 % contre 1,85 % ; en 2001, 4,66 % contre 1,8 % ; et, en 2002, 4,17 % contre 1,83 %.

Tableau 1

Lésions professionnelles selon le sexe et le nombre de dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.

		2000		2001		2002	
Sexe	Catégorie	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	Accidents	27 243	94,46	29 715	95,34	29 357	95,83
	Maladies	1 598	5,54	1 452	4,66	1 278	4,17
	Total	28 841	100	31 167	100	30 635	100
Hommes	Accidents	86 470	98,15	86 394	98,18	80 357	98,17
	Maladies	1 629	1,85	1 601	1,82	1 502	1,83
	Total	88 099	100	87 995	100	81 859	100

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Dossiers ouverts et acceptés, 2000-2002.

Pendant la période de référence, bien que trois fois moins de dossiers de travailleuses aient été ouverts et acceptés¹³, il appert que les lésions professionnelles dont les femmes sont victimes sont beaucoup plus graves¹⁴ que celles dont les hommes sont atteints.

La grande majorité des dossiers d'accidents du travail provient de personnes travaillant dans le secteur tertiaire et dans des secteurs d'activité économique à forte concentration de main-d'œuvre féminine.

12. Les pourcentages sont calculés en termes de proportion. Ce calcul est effectué à partir du nombre des lésions professionnelles, des accidents ou des maladies du travail des femmes, divisé par le nombre total des lésions professionnelles, des accidents ou des maladies du travail.

13. Durant la période de référence, l'écart est significatif entre le nombre de dossiers ouverts et acceptés pour des femmes et pour des hommes. Il faut donc prendre des précautions en effectuant l'analyse différenciée selon les sexes, puisque cette analyse risque d'être faussée dès le départ. Lorsqu'on fait référence à la variable « nombre total des dossiers ouverts et acceptés », on remarque que, malgré un nombre de dossiers moins élevé que pour les hommes, le nombre de dossiers qui touchent des femmes est proportionnellement presque égal à celui des dossiers qui touchent des hommes. Par conséquent, il faudra souligner chaque fois l'écart existant entre les dossiers ouverts et acceptés pour les travailleurs et pour les travailleuses.

14. L'indicateur le plus souvent utilisé pour illustrer la gravité des lésions professionnelles est le nombre moyen de jours indemnisés. C'est cet indicateur qui a été utilisé au cours de l'analyse.

Tableau 2

Répartition des lésions professionnelles indemnisées selon la catégorie de lésion et le sexe, et taux de féminité. Ensemble du Québec, 1997, 2000 et 2002.

Catégorie de lésion	1997			2000			2002		
	Femmes	Hommes	Taux de féminité	Femmes	Hommes	Taux de féminité	Femmes	Hommes	Taux de féminité
Accidents	25 309	86 931	22,5	27 243	86 470	24,0	29 357	80 357	26,8
Maladies professionnelles	1 588	1 764	47,4	1 598	1 629	49,5	1 278	1 502	46,0

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. 2003.

Lorsqu'on considère le **taux de féminité**, on observe une augmentation du **nombre d'accidents** dont les travailleuses sont victimes et une diminution du nombre d'accidents subis par les travailleurs. En effet, entre 1997 et 2002, le taux de féminité des accidents augmente, ce qui se traduit par une plus grande proportion des femmes parmi celles qui sont victimes d'un accident¹⁵ et une diminution du nombre d'accidents subis par les travailleurs. Ainsi, on constate que, par rapport aux accidents, le taux de féminité de 22,5 % observé en 1997 passe à 26,8 % en 2002, une augmentation de 4,3 %.

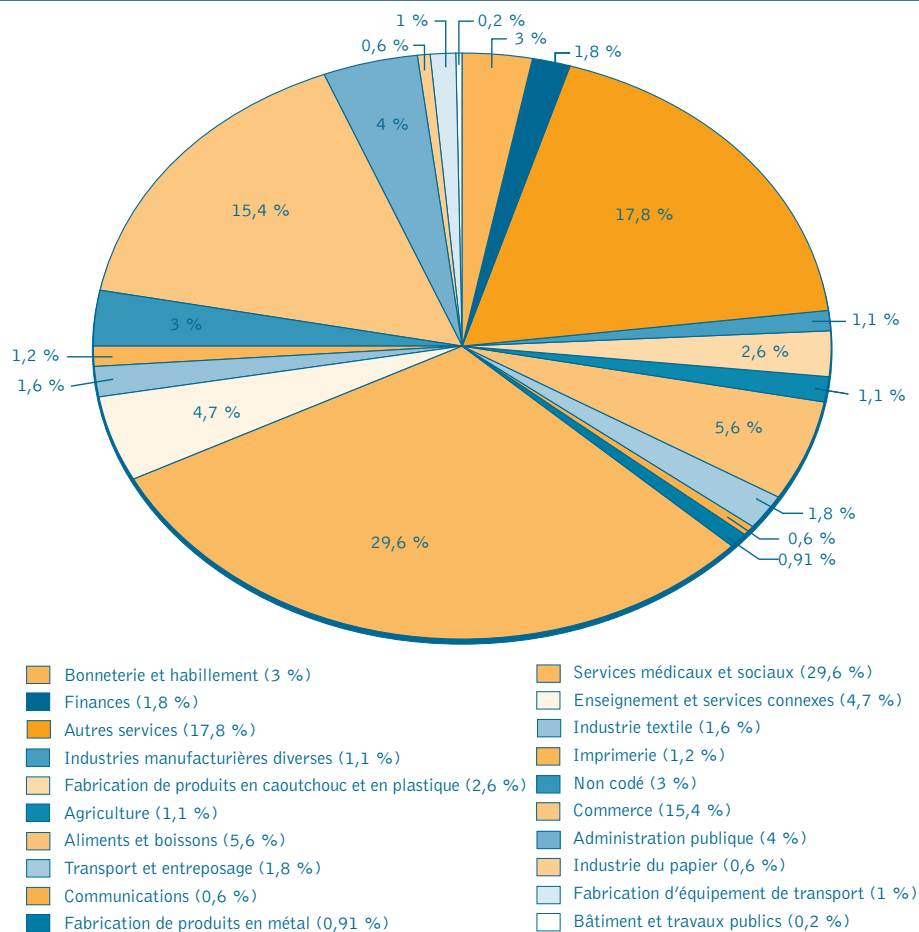
Quant aux **maladies professionnelles**, on remarque que le taux de féminité augmente de 2,1 % entre 1997 et 2000, mais qu'il diminue légèrement entre 2000 et 2002 (3,5 %). Entre 1997 et 2002, ces fluctuations se traduisent par une diminution de 1,4 % du taux de féminité des victimes de maladies professionnelles.

Comme le montre le graphique 6, les travailleuses indemnisées proviennent notamment des secteurs d'activité économique à haut taux de féminité.

Graphique 6

Répartition des travailleuses indemnisées selon le secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. IRR, par secteur d'activité économique, selon le sexe et la catégorie du dossier. Ensemble du Québec, 2002.



15. Il s'agit de la proportion des femmes parmi celles qui sont victimes de lésions professionnelles.

En 2002, 80,1 % des dossiers des travailleuses sont répartis entre les secteurs d'activité économique à forte concentration de main-d'œuvre féminine : services médicaux et sociaux (29,6 %), autres services (17,8 %), commerce (15,4 %), aliments et boissons (5,6 %), enseignement et services connexes (4,7 %), administration publique (4 %), et bonneterie et habillement (3 %).

La majorité des Québécoises victimes de lésions professionnelles se situe dans la tranche d'âge des 35-44 ans. Chez les hommes, la majorité des lésions touchent, dans des proportions moindres, les travailleurs se situant dans la même tranche d'âge.

L'analyse différenciée selon les sexes et par âge montre que les travailleuses sont victimes de lésions professionnelles à un âge plus avancé que les travailleurs.

3.2 Des lésions de plus en plus graves et de plus en plus fréquentes : nombre, gravité et coûts des lésions professionnelles

Le graphique 7 nous montre :

- ♦ une augmentation de 7,3 % du nombre de jours perdus entre 2000 et 2002 ;

- ♦ une augmentation de 14,4 % du nombre total de jours perdus par les travailleuses ;
- ♦ une augmentation de 4,2 % du nombre total de jours perdus par les travailleurs.

Le tableau 3 révèle une augmentation constante (17 %) du nombre total de jours d'absence des travailleuses accidentées entre 2000 et 2002, alors que, pour celles atteintes d'une maladie professionnelle, le nombre total des jours d'absence diminue continuellement durant cette période, affichant une baisse de 8,2 %.

À l'inverse, pour les travailleurs atteints d'une maladie professionnelle, on note une augmentation de 5,6 % du nombre total de jours perdus entre 2000 et 2002. Pour les travailleurs accidentés, le nombre total de jours perdus en 2002 est 4,2 % plus élevé qu'en 2000.

Toutefois, les données indiquent que le nombre total de jours d'absence des travailleuses accidentées augmente plus rapidement que celui des travailleurs. Quant aux maladies professionnelles, deux profils différents se dessinent.

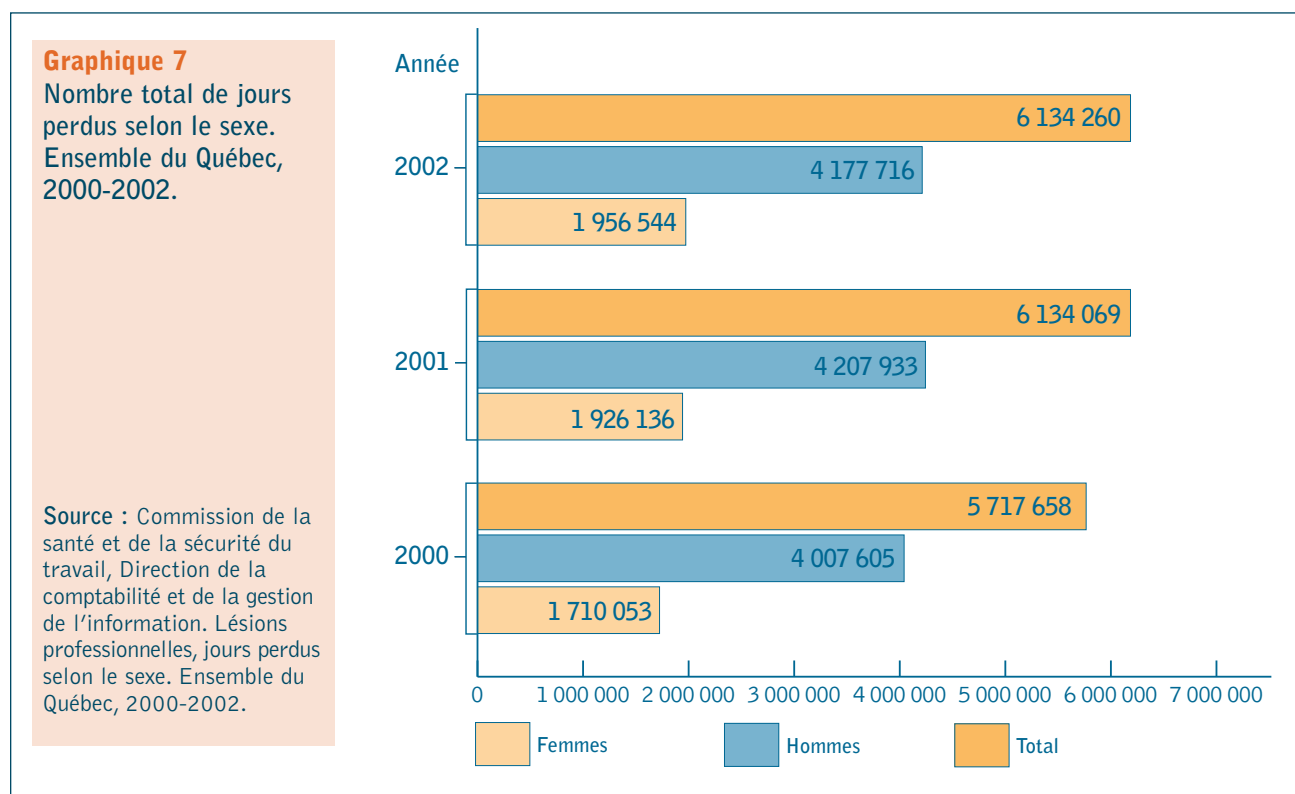


Tableau 3

Gravité et coûts totaux des lésions professionnelles selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Sexe	Catégorie	2000		2001		2002	
		Jours	IRR	Jours	IRR	Jours	IRR
Femmes	Accidents	1 505 160	61 576 108	1 717 721	72 216 043	1 764 726	78 844 362
	Maladies	208 893	7 994 441	208 415	8 348 552	191 818	7 951 880
	Total	1 714 053	69 570 549	1 926 136	80 564 595	1 956 544	86 796 242
Hommes	Accidents	3 838 754	205 193 741	4 030 362	221 971 012	3 999 342	233 331 733
	Maladies	168 851	9 448 787	177 571	10 195 640	178 374	11 046 051
	Total	4 007 605	214 642 528	4 207 933	232 166 652	4 177 716	244 377 784

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. Lésions avec IRR survenues et acceptées en date du 31 décembre 2000 selon le sexe du travailleur, le secteur d'activité économique et la catégorie du dossier.

On constate un accroissement constant entre 2000 et 2002 (13,8 %) de l'IRR totale versée aux travailleuses accidentées, alors que, pour celles atteintes d'une maladie professionnelle, la diminution de la somme versée au titre de l'IRR est peu significative.

Pour les travailleurs accidentés, on observe également une augmentation de 13,7 % de la somme totale versée au titre de l'IRR entre 2000 et 2002. L'IRR totale versée aux travailleurs atteints d'une maladie professionnelle connaît également une augmentation constante. En effet, entre 2000 et 2002, le montant de l'IRR augmente de 16,9 %.

Aucune différence ne se dégage cependant par rapport aux augmentations de l'IRR totale versée aux travailleuses et aux travailleurs accidentés.

Par contre, pour les travailleurs atteints de maladies professionnelles, on remarque que l'IRR totale augmente considérablement, tandis que, pour les travailleuses, elle demeure plus ou moins stable entre 2000 et 2002.

On constate (voir le tableau 4) que les femmes victimes de lésions professionnelles s'absentent en moyenne 13 jours de plus que les hommes et qu'elles reçoivent des indemnités inférieures à ceux-ci (un écart de 5,4 % en 2002), malgré les augmentations de l'IRR durant la période de référence. Ces deux facteurs (nombre de jours d'absence et montant des indemnités) nous permettent de déduire que les lésions professionnelles dont les femmes sont victimes sont plus graves que celles qui touchent les hommes¹⁶.

Tableau 4

Gravité moyenne et coûts moyens des lésions professionnelles selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Sexe	Catégorie	2000		2001		2002	
		Jours	IRR	Jours	IRR	Jours	IRR
Femmes	Accidents	55	2 260,25	58	2 430,29	60	2 685,71
	Maladies	131	5 002,78	144	5 749,69	150	6 222,13
	Total	59	2 412,21	62	2 584,93	64	2 833,24
Hommes	Accidents	44	2 373,00	47	2 569,29	50	2 903,69
	Maladies	104	5 800,36	111	6 368,29	119	7 354,23
	Total	45	2 436,38	48	2 638,41	51	2 985,35

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Dossiers ouverts et acceptés, 2000-2002.

16. Divers facteurs (conditions de travail, profession, secteur d'activité économique, etc.) influencent les écarts des revenus entre hommes et femmes et, conséquemment, lorsque survient une lésion professionnelle, cet écart se traduit dans l'IRR des travailleuses. Les montants des indemnités ne sont aucunement utilisés comme indicateur de gravité, mais comme indicateur des coûts associés aux lésions professionnelles.

3.3 La gravité des lésions et leurs coûts : constats

La gravité

Entre 2000 et 2002, le nombre total de jours perdus par les travailleuses victimes d'un accident augmente de 17 %, alors que, pour les hommes accidentés, on note une hausse de 4,2 %.

Entre 2000 et 2002, le nombre total de jours perdus par les travailleuses atteintes d'une maladie professionnelle diminue de 8,2 %, alors que, pour les hommes, il augmente de 5,6 %.

En moyenne, en 2002, les travailleuses quittent leurs fonctions plus longtemps que les travailleurs en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (voir le tableau 4) durant la période de référence.

Pendant la période de référence, les travailleuses sont inactives pour une durée moyenne de 20 % à 25 % plus longue que les hommes à la suite d'un accident du travail. Les travailleuses touchées par une maladie professionnelle quittent leurs fonctions pour une durée moyenne de 26 % à 30 % plus longue que les travailleurs touchés.

Les coûts

Entre 2000 et 2002, l'IRR totale versée aux travailleuses accidentées augmente de 28 %, tandis que, pour les travailleurs, on note une augmentation de 13,7 %.

Entre 2000 et 2002, l'IRR totale des travailleuses atteintes d'une maladie professionnelle diminue légèrement (- 0,5 %). Pour les travailleurs touchés, l'IRR totale augmente de 16,9 % durant la même période.

L'IRR moyenne versée aux travailleuses est inférieure à celle versée aux hommes pour la période de référence, tant en raison des accidents du travail que des maladies professionnelles. Ceci peut s'expliquer par des différences sur le plan des revenus moyens gagnés par les hommes et les femmes.

Entre 2000 et 2002, les travailleurs bénéficient d'une IRR moyenne qui est de 5 % à 8 % plus élevée que celle versée aux travailleuses accidentées. Quant aux travailleurs atteints d'une maladie professionnelle, ils reçoivent une IRR moyenne qui est de 16 % à 18 % plus élevée que celle qui est versée aux femmes.

3.4 Les caractéristiques des lésions professionnelles : les femmes sont-elles plus touchées que les hommes ?

3.4.1 Les caractéristiques des accidents du travail : les travailleuses présentent-elles un profil différent de celui des travailleurs¹⁷ ?

À la suite de l'analyse, il se dégage des profils différents pour les travailleurs et les travailleuses, tant par rapport à la gravité des lésions dont ces dernières sont victimes que par rapport à leur fréquence.

- ◆ Même si c'est à l'agent causal *personnes, plantes, animaux et minéraux* que la majorité des blessures subies par les travailleuses et les travailleurs est imputable, la fréquence des lésions est plus élevée chez les femmes (42 % contre 28 % en 2000 ; 44 % contre 30 % en 2001 ; 44 % contre 30 % en 2002). Le même phénomène existe par rapport à la gravité des lésions.
- ◆ Les principaux accidents dont l'ensemble des travailleurs et des travailleuses sont victimes sont des *blessures ou traumatismes aux muscles et aux tendons*. Par contre, les travailleuses subissent plus de blessures que les travailleurs (une différence de 7 % pour chaque année de la période de référence).
- ◆ Pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, le principal siège des accidents est le *tronc*. Dans ce cas également, les travailleuses subissent plus de blessures que les travailleurs (entre 43 % et 44 % pour les femmes et entre 37 % et 38 % pour les hommes).

17. Voir l'annexe.

- ◆ Les accidents touchant les *systèmes corporels* subis par les travailleuses sont plus graves que ceux dont les travailleurs sont victimes. De plus, on note que la gravité moyenne des accidents touchant ce siège augmente continuellement durant la période de référence.
- ◆ Chez les hommes, les accidents dits à *sièges multiples* ou touchant *d'autres sièges et systèmes corporels* sont plus graves que chez les travailleuses et entraînent des rentes moyennes plus élevées.
- ◆ Les accidents du genre *réactions du corps et efforts* constituent la grande majorité des accidents. Ce genre d'accidents est moins fréquent chez les travailleurs que chez les travailleuses.
- ◆ Parmi les travailleuses, on note des augmentations constantes de la **gravité moyenne** des blessures causées par les *personnes, plantes, animaux et minéraux*, et les *structures et surfaces*. On note aussi des augmentations de la gravité moyenne des accidents *blessures ou traumatismes aux muscles et aux tendons* ainsi que des *plaies ou contusions superficielles*. Les travailleuses quittent leurs fonctions de plus en plus longtemps lorsqu'elles subissent une blessure au *tronc* et aux *membres supérieurs* ou une blessure attribuable à des *contacts avec un objet ou de l'équipement*.

3.4.2 Les caractéristiques des maladies professionnelles : les travailleuses sont-elles plus gravement touchées que les travailleurs¹⁸?

Pendant la période de référence, on note que la gravité des maladies augmente d'année en année pour la majorité des travailleuses.

- ◆ Entre 2000 et 2002, les travailleuses sont plus souvent atteintes de maladies professionnelles que les travailleurs. De plus, la durée de l'absence des travailleuses est de 21 % à 23 % plus longue que celle des hommes. Par exemple, en 2002, les femmes restent inactives en moyenne 150 jours, comparativement à 119 jours pour les hommes.
- ◆ La majorité des maladies affectant les deux sexes, entre 2000 et 2002, est attribuable à l'agent causal *personnes, plantes, animaux et minéraux*. Toutefois, les maladies des travailleuses sont plus souvent imputables à cet agent causal que celles des travailleurs, une tendance à la hausse.

- ◆ Les *maladies ou troubles du système musculo-squelettique* sont à l'origine de plus de la moitié des dossiers ouverts et acceptés pour les femmes. Les maladies de cette nature touchent de 4 % à 6 % plus souvent les femmes que les hommes.
- ◆ Tant chez les femmes que chez les hommes, les *membres supérieurs* constituent le siège le plus souvent touché. Toutefois, les femmes sont davantage touchées au *tronc* que les hommes.
- ◆ Entre 2000 et 2002, les maladies les plus graves, donc les plus longues à guérir, tant pour les femmes que pour les hommes, ont d'autres sièges. On note que les travailleuses quittent leurs fonctions plus longtemps que les hommes quand d'autres sièges sont touchés.
- ◆ On note que les femmes restent inactives plus longtemps que les hommes.
- ◆ La majorité des maladies professionnelles, pour les deux sexes, correspond au type *réactions du corps et efforts*. Toutefois, la fréquence de ce genre de maladies est plus élevée chez les femmes. Ce pourcentage varie entre 72 % et 77 % chez les femmes, tandis que, chez les hommes, il varie entre 68 % et 71 %. On observe une tendance à la hausse, tant chez les travailleuses que chez les travailleurs.
- ◆ Chez les femmes, on note des augmentations constantes de la gravité moyenne des maladies causées par les *personnes, plantes, animaux et minéraux* et de celles du type *maladies ou troubles du système musculo-squelettique*. Les travailleuses touchées aux *membres supérieurs* et au *tronc* quittent leurs fonctions de plus en plus longtemps. En outre, on note que la gravité des maladies du type *réactions du corps et efforts* est en croissance chez les travailleuses.

18. Voir l'annexe.

Les lésions professionnelles selon l'analyse différenciée selon les sexes et par secteur

4.1 Les lésions professionnelles par secteur¹⁹

De 2000 à 2002, on note que, quelle que soit la nature des lésions, les travailleurs des secteurs primaire et secondaire sont plus souvent touchés que les travailleuses, tandis que, dans le secteur tertiaire, cette proportion s'inverse (voir le graphique 8).

Le secteur tertiaire compte aujourd'hui près de 74 % de la main-d'œuvre du Québec²⁰, le secteur secondaire, 23 % et le secteur primaire, environ 3 %.

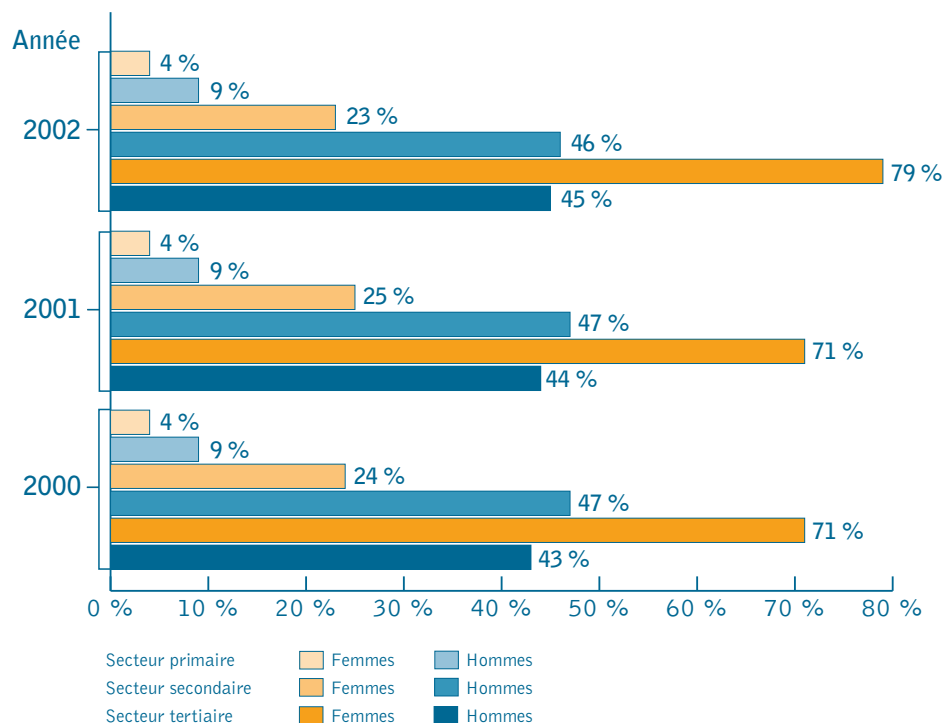
La répartition de la main-d'œuvre féminine active est la suivante : 85 % dans le secteur tertiaire, 14 % dans le secteur secondaire et moins de 2 % dans le secteur primaire.

Les quatre professions les plus exercées par la main-d'œuvre féminine de l'ensemble du Québec rassemblent plus de la moitié des travailleuses faisant partie de la population active de 15 ans ou plus : secrétaires et personnel de bureau (21,2 %), personnel des ventes et services (26,3 %), personnel travaillant dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement et des services connexes, de l'administration publique et de la religion (11,5 %) et personnel de la santé (9,3 %).

Comparativement, les quatre professions les plus exercées par les hommes de la population active de 15 ans ou plus et qui comptent pour 59,1 % sont : métiers, transport et machinerie (24,4 %), personnel des ventes et services (13,0 %), gestion (11,5 %), et transformation et fabrication (10,2 %).

Graphique 8
Fréquence des lésions professionnelles dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Lésions avec IRR, dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.



19. Les services médicaux et sociaux, incluant les centres de la petite enfance, ainsi que les secteurs d'activité économique de l'enseignement et des services connexes, de la vente et du commerce, des aliments et boissons, du cuir, de l'industrie textile et de la bonneterie et de l'habillement sont notamment les secteurs d'activité économique le plus souvent considérés comme traditionnellement féminins. La majorité de ces secteurs d'activité économique correspond au secteur tertiaire.

20. Les secteurs d'activité économique retenus pour représenter le secteur tertiaire dans ce rapport sont notamment les centres de la petite enfance, l'enseignement et les services connexes, et les services médicaux et sociaux ; pour le secteur secondaire, ce sont la bonneterie et l'habillement et l'industrie textile.

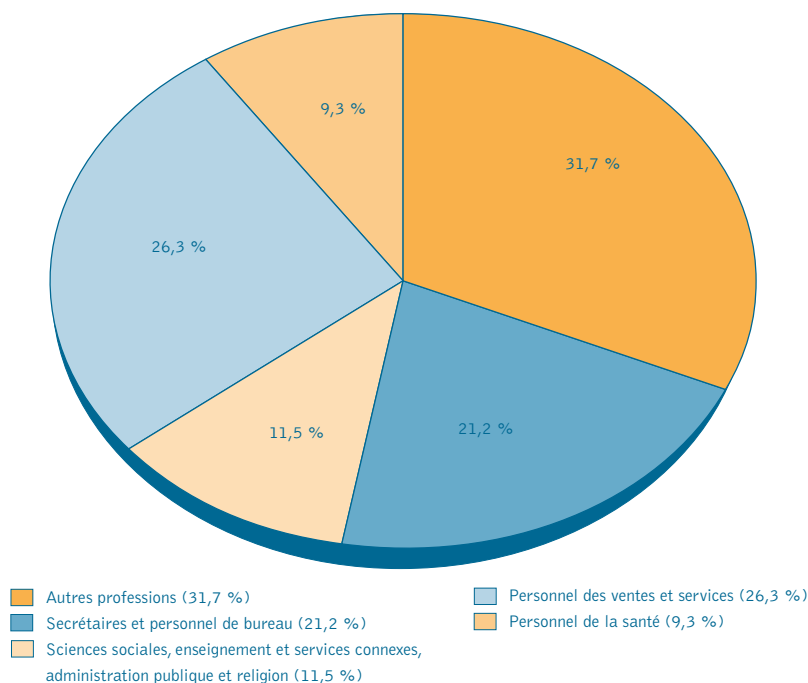
4.2 La santé et la sécurité des travailleuses dans le secteur tertiaire

Entre 2000 et 2002, on remarque que la proportion des travailleuses des secteurs d'activité économique des *services médicaux et sociaux, autres services* et

enseignement et services connexes victimes de lésions professionnelles est plus grande que celle des hommes. Inversement, la proportion des travailleurs du secteur d'activité économique du commerce victimes de lésions professionnelles est équivalente ou légèrement supérieure à celle des femmes.

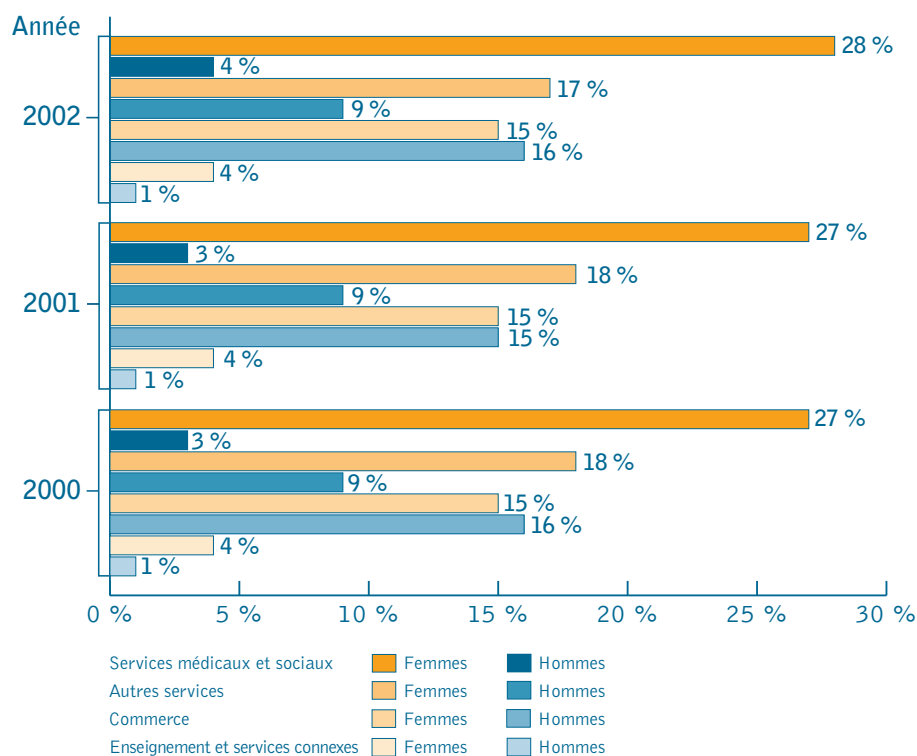
Graphique 9
Répartition des travailleuses de 15 ans ou plus selon la profession. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Source : Statistique Canada. Recensement 2001, main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon le sexe et la profession. Ensemble du Québec, 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, ISQ, juin 2003.



Graphique 10
Fréquence des lésions professionnelles selon les secteurs d'activité économique du secteur tertiaire et le sexe, 2000-2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Lésions avec IRR, dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.



4.3 Les accidents du travail dans le secteur tertiaire

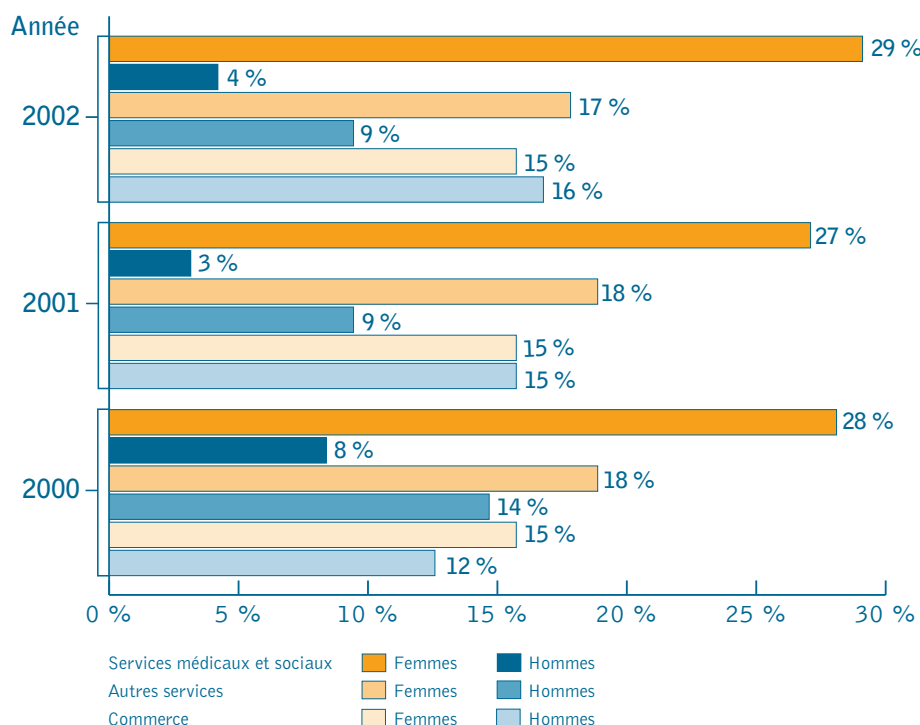
Entre 2000 et 2002, c'est dans trois secteurs d'activité économique que la majorité des accidents dont sont victimes les travailleuses du secteur tertiaire se produisent : les *services médicaux et sociaux*, les *autres services* et le *commerce*.

De plus, on note que les travailleuses des secteurs d'activité économique des *services médicaux et sociaux* et des *autres services* sont plus fréquemment victimes d'accidents du travail que les travailleurs. Toutefois, en 2002, dans le secteur d'activité économique du *commerce*, on note le contraire (voir le graphique 11).

Graphique 11

Fréquence des accidents du travail dans le secteur tertiaire selon le sexe et le secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2000-2002.

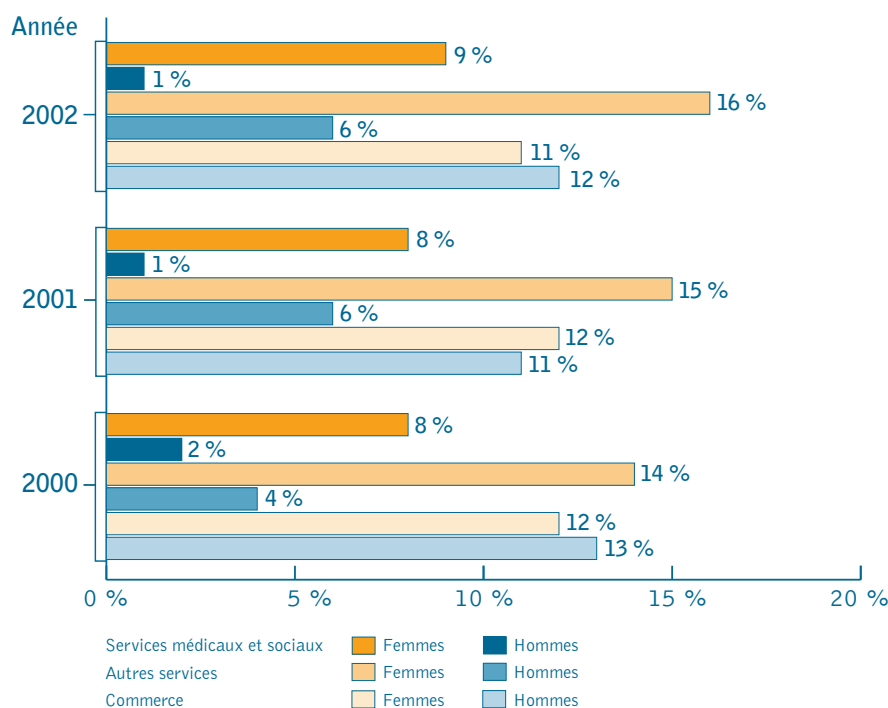
Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Lésions avec IRR, dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.



Graphique 12

Fréquence des maladies professionnelles dans le secteur tertiaire selon le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Lésions avec IRR, dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.



4.4 Les maladies professionnelles dans le secteur tertiaire

Entre 2000 et 2002, un plus grand nombre de travailleuses que de travailleurs des secteurs d'activité économique des *services médicaux et sociaux* et des *autres services* sont atteintes de maladies professionnelles. Au cours de la même période, une tendance contraire se dessine dans le secteur d'activité économique du *commerce*.

Quant à la fréquence des maladies professionnelles touchant les travailleuses des *services médicaux et sociaux* et des *autres services*, on note une tendance à la hausse (voir le graphique 12).

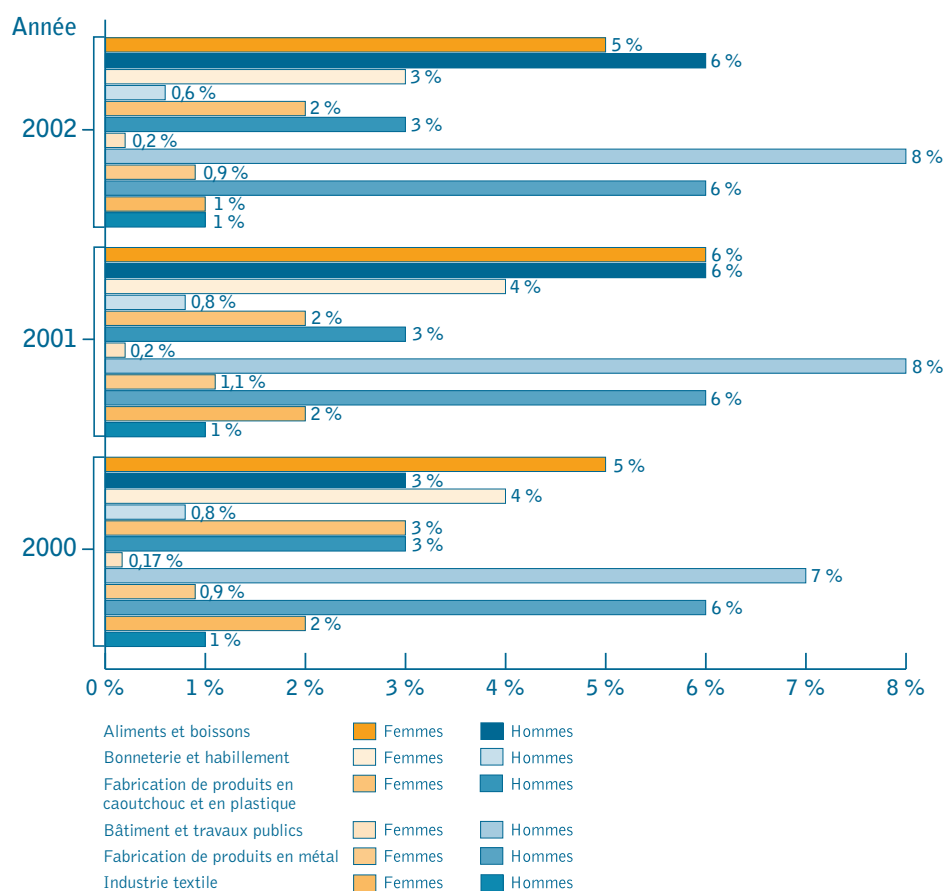
4.5 Le secteur secondaire présente-t-il moins de risques pour les travailleuses ?

Dans la plupart des secteurs d'activité économique faisant partie du secteur secondaire, un plus grand nombre d'hommes que de femmes sont victimes de lésions professionnelles. C'est seulement dans les secteurs d'activité économique de *la bonneterie et de l'habillement* et *du textile* que le nombre de lésions professionnelles touchant les travailleuses est plus élevé. La fréquence des lésions est cependant moindre chez les femmes. À preuve, en 2000, 2001 et 2002, elle s'établit respectivement à 24 %, 25 % et 23 % pour les travailleuses et à 47 %, 47 % et 46 % pour les travailleurs.

Graphique 13

Fréquence des lésions professionnelles dans le secteur secondaire selon le secteur d'activité économique et le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Lésions professionnelles, IRR et jours perdus selon la catégorie du dossier, le sexe et le secteur d'activité économique. Ensemble du Québec, 2000-2002.



4.6 Les accidents du travail dans le secteur secondaire

Les trois secteurs d'activité économique faisant partie du secteur secondaire où se concentre la majorité des **accidents du travail subis par des femmes** sont *les aliments et boissons, la bonneterie et l'habillement et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique*.

Chez les hommes, ce sont les secteurs d'activité économique *du bâtiment et des travaux publics, de la fabrication de produits en métal et des aliments et boissons* dans lesquels on note le plus grand nombre d'accidents. Durant la période de référence, on remarque une tendance à la hausse des accidents dont sont victimes des travailleurs du secteur d'activité économique *du bâtiment et des travaux publics* (voir le graphique 14).

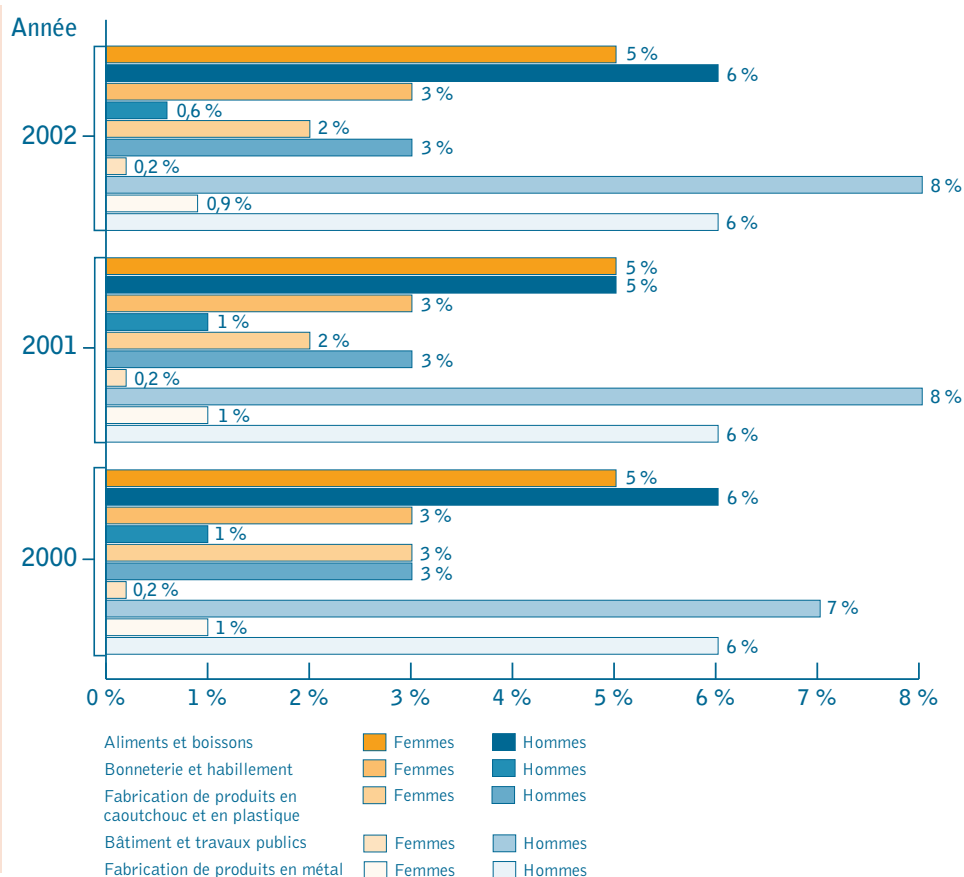
4.7 Les maladies professionnelles dans le secteur secondaire

Les hommes travaillant dans le secteur secondaire sont davantage atteints par des maladies professionnelles que les femmes, particulièrement dans les secteurs d'activité économique *des aliments et boissons, de la fabrication d'équipement de transport et du bâtiment et des travaux publics* (selon les années) (voir le graphique 15).

Graphique 14

Fréquence des accidents du travail dans le secteur secondaire selon le secteur d'activité économique et le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. Lésions professionnelles, IRR et jours perdus selon la catégorie du dossier et le sexe. Dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.



4.8 Les secteurs d'activité économique où le taux d'incidence des lésions professionnelles est élevé

Entre 2000 et 2002, quatre secteurs d'activité économique faisant partie du secteur secondaire affichent un taux d'incidence des lésions professionnelles supérieur à la moyenne (3,03 %) :

bâtiment et travaux publics, fabrication de produits en métal, industrie du bois (sans les scieries), et aliments et boissons (voir le tableau 5).

Cinq secteurs d'activité économique faisant partie du secteur tertiaire se démarquent par un taux d'incidence des lésions professionnelles supérieur à la moyenne (3,03 %) : administration, transport et entreposage, commerce, autres services, et services médicaux et sociaux.

Graphique 15

Fréquence des maladies professionnelles dans le secteur secondaire selon le secteur d'activité économique et le sexe. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information. Lésions professionnelles, IRR et jours perdus selon la catégorie du dossier, le sexe et le secteur d'activité économique. Dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.

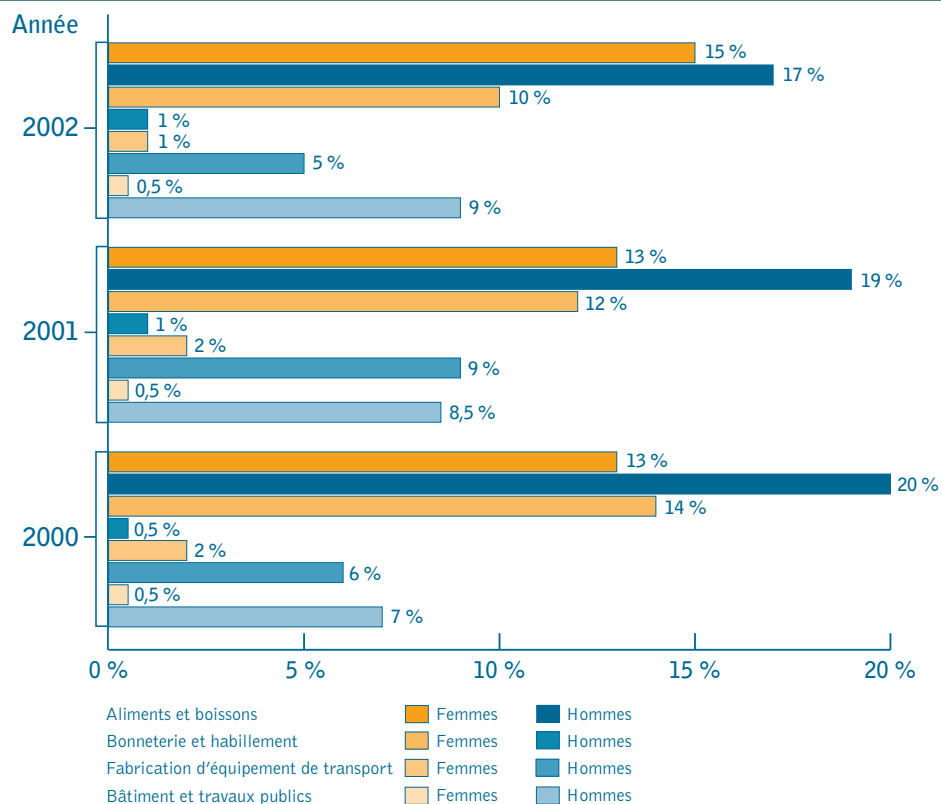


Tableau 5

Secteurs d'activité économique présentant un taux d'incidence des lésions professionnelles supérieur à la moyenne (3,03 %). Ensemble du Québec, 2000-2002.

Secteur	Secteur d'activité économique	2000	2001	2002
Secondaire	Bâtiment et travaux publics	5,52	5,82	6,08
	Fabrication de produits en métal	4,75	4,79	4,37
	Industrie du bois (sans les scieries)	3,12	3,23	3,05
	Aliments et boissons	5,79	5,65	5,81
Tertiaire	Administration	4,55	4,63	5,81
	Transport et entreposage	4,68	4,81	4,87
	Commerce	15,43	15,2	15,46
	Autres services	11,14	11,36	11,43
	Services médicaux et sociaux	9,3	9,49	10,43

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Service de la statistique. Lésions professionnelles selon le sexe, la catégorie du dossier et le secteur d'activité économique. Dossiers ouverts et acceptés. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Le nombre moyen de jours d'absence des femmes victimes de lésions professionnelles s'accroît d'année en année (2000 : 59 jours ; 2001 : 62 jours et 2002 : 64 jours). Cette augmentation indique que les travailleuses sont affectées par des blessures de plus en plus longues à guérir²².

Chez les travailleuses, la gravité moyenne associée aux accidents du travail du type *blessures ou traumatismes aux muscles et aux tendons* augmente de 11 % entre 2000 et 2002 (une absence moyenne qui passe de 47 jours à 52 jours). Pour celles touchées par des maladies professionnelles du type *maladies ou troubles du système musculo-squelettique*, on note une augmentation de 20 % de la gravité moyenne durant la période de référence (une durée moyenne d'absence de 106 jours en 2000 par rapport à 128 jours en 2002).

En moyenne, l'analyse montre que les travailleuses quittent leurs fonctions plus longtemps que les travailleurs quand elles subissent un accident du travail ou qu'elles sont atteintes d'une maladie professionnelle.

De plus, on note que la gravité moyenne des accidents et des maladies augmente chez les travailleuses d'année en année. En effet, les travailleuses accidentées restent absentes durant 60 jours en 2002, une moyenne de 5 jours de plus qu'en 2000. Les travailleuses atteintes d'une maladie professionnelle s'absentent pour une durée moyenne de 150 jours en 2002, une période qui est de 19 jours plus longue qu'en 2000. Chez les hommes, on note que la gravité moyenne des maladies augmente aussi d'année en année. Les hommes accidentés s'absentent durant 50 jours en 2002, soit 5 jours de plus qu'en 2000. Ceux qui sont atteints d'une maladie professionnelle quittent leur travail pendant 119 jours en 2002, une période de 15 jours plus longue qu'en 2000.



21. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les caractéristiques des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les secteurs d'activité économique à forte densité de main-d'œuvre féminine, le lecteur est invité à consulter le rapport final.

22. Voir le point 3.2, tableau 4.

Ce que nous apprennent ces données et les études déjà menées

Nous disposons de statistiques révélatrices en ce qui concerne l'emploi et la santé et la sécurité du travail chez les femmes. En effet, comme nous le mentionnons dans ce document, les travailleuses âgées de 15 ans ou plus ont un taux d'activité de 57,7 % au sein de la main-d'œuvre québécoise. Notons qu'il y a 25 ans, en 1981, les femmes ne représentaient que 25 % de l'ensemble de la main-d'œuvre du Québec.

L'analyse des données nous indique que les femmes continuent de s'orienter en majorité vers des emplois traditionnellement féminins nettement moins bien rémunérés que les emplois occupés majoritairement par des hommes. Les femmes hésitent encore à choisir un emploi non traditionnel, craignant à tort de ne pas avoir la constitution physique voulue et de s'exposer ainsi à des risques anormalement élevés pour leur santé ou leur sécurité. Pourtant, grâce à l'évolution de la technologie, la majorité des emplois non traditionnels sont parfaitement accessibles aux personnes de toute constitution.

L'analyse différenciée selon les sexes nous montre notamment :

- ◆ la nécessité de poursuivre la sensibilisation des travailleuses au sujet des problèmes de santé physique ou psychologique liés à leur travail, dans un but de prévention des lésions professionnelles et de prise en charge de la santé et de la sécurité du travail par le milieu ;
- ◆ qu'entre 2000 et 2002 dans **les secteurs à forte densité de main-d'œuvre féminine** :
 - de plus en plus de travailleuses sont atteintes de **lésions professionnelles**, alors que le nombre de lésions dont les hommes sont victimes diminue durant la même période,
 - le nombre d'accidents **subis par les femmes augmente** et le nombre d'accidents **subis par les hommes diminue**,

- le nombre de **maladies professionnelles** est en régression, tant chez les hommes que chez les femmes, mais **les travailleuses sont davantage touchées que les travailleurs**,
- les travailleuses ont été victimes de 41 % de l'ensemble des accidents et les travailleurs de 59 % d'entre eux,
- les travailleuses ont été victimes de 56 % des maladies professionnelles et les travailleurs de 44 % d'entre elles ;
- ◆ qu'entre 2000 et 2002 dans **l'ensemble des secteurs d'activité économique** :
 - le **nombre de lésions professionnelles** subies par les travailleuses augmente, mais que le nombre de lésions dont les travailleurs sont victimes diminue,
 - les travailleuses sont plus nombreuses à subir un **accident du travail**, alors que les travailleurs sont moins nombreux à en être victimes,
 - le nombre de **maladies professionnelles** diminue, tant chez les travailleuses que chez les travailleurs,



- les hommes sont plus souvent victimes de maladies professionnelles que les femmes. La différence entre le nombre de dossiers est par contre très peu significative,
- le **degré de gravité moyen** des lésions subies par les travailleuses est plus élevé que celui des lésions subies par les travailleurs pour toute la période de référence, tant à la suite d'un accident du travail que d'une maladie professionnelle,
- les accidents du travail subis par les travailleuses sont surtout du type *blessures ou traumatismes aux muscles et aux tendons*, alors que les maladies professionnelles dont elles sont victimes sont notamment du type *maladies ou troubles du système musculo-squelettique*,
- les travailleuses ont été victimes de 25 % de l'ensemble des accidents et les travailleurs de 75 % d'entre eux. En outre, 48 % des maladies professionnelles ont touché les femmes et 52 %, les hommes.

Nous pouvons ajouter que les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration doivent surmonter une barrière supplémentaire, celle de la langue, ce qui constitue en soi un problème.

En somme, l'analyse différenciée selon les sexes présentée dans les pages précédentes montre la nécessité d'intervenir dans les secteurs à forte concentration de main-d'œuvre féminine. Les résultats des efforts consacrés à la prévention se sont révélés positifs. Dans cet esprit, si la prévention est une solution gagnante, les résultats devraient aussi se faire sentir dans les milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre féminine.

Rappelons que le système québécois de santé et de sécurité du travail est axé sur la prévention des lésions professionnelles et que ses mesures visent, entre autres, à favoriser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail par le milieu. Dans ce contexte, la CSST soutient les efforts de prévention des établissements des différents secteurs d'activité économique.



Il importe donc d'adapter l'environnement de travail aux besoins et aux attentes de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses et de leur offrir des outils de prévention pertinents. C'est à ces conditions que l'on pourra offrir, tant aux travailleuses qu'aux travailleurs, et en toute équité, un milieu professionnel sain et sécuritaire.

Définitions

Accident du travail : événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.

Gravité des lésions : mesure dans laquelle une lésion est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses, des suites fâcheuses, dangereuses²³.

IRR : indemnité de remplacement du revenu versée à une personne victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Lésion professionnelle : blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation.

Lésions professionnelles indemnisées : lésions professionnelles à la suite desquelles la CSST a versé des indemnités de remplacement du revenu.

Maladie professionnelle : maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail.

Population active : population civile de 15 ans ou plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage (février 2002).

Secteur : sous-ensemble distinct résultant du regroupement des activités selon la nature des biens produits ou des services fournis²⁴.

Taux d'activité : proportion de la population active (en emploi et en chômage) au sein de la population de 15 ans ou plus.

Taux d'activité de la population féminine : proportion de la population féminine de 15 ans ou plus qui participe au marché du travail.

23. L'indicateur le plus souvent utilisé pour illustrer la gravité des lésions professionnelles est le nombre moyen de jours indemnisés.

24. On distingue généralement les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Chaque secteur se subdivise en secteurs d'activité économique.

Bibliographie

Bureau de la statistique du Québec. Le Québec statistique, 60^e édition, 1995.

Conseil du statut de la femme. Le travail, est-ce toujours la santé ?, 1997.

Emploi Québec. Femmes au travail : Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine, 2001.

Gouvernement du Québec. L'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : ses enseignements et ses retombées, septembre 2005.

Institut de la statistique du Québec. 2003.
[<http://www.stat.gouv.qc.ca>]

Laurin, Ginette. Vers l'an 2000 – Féminisation de la main-d'œuvre et son impact sur la santé et la sécurité du travail, Vice-présidence à la planification et à la programmation, Commission de la santé et de la sécurité du travail, novembre 1991.

Legault Faucher, Monique. « Le travail des femmes : rose ou noir ? Des différences qui font la différence », dans *Prévention au travail*, Commission de la santé et de la sécurité du travail, janvier-février 1992.

Messing, K. et S. Boutin. Les conditions difficiles dans les emplois des femmes et les instances gouvernementales en santé et sécurité du travail, dans *Relations industrielles*, vol. 52, n° 2, 1997.

Motard L. et L. Desrochers. Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique, Conseil du statut de la femme, 1995.

Statistique Canada. CANSIM 282-0002 et CD-ROM n° 71f004XCB, 1999.

Vaillancourt, Carmen. Nos engagements en matière de condition féminine – Parlons-en ! : Les actions de la CSST dans le cadre du Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises, CSST, février 2002.

Annexe

Tableau A – Fréquence et gravité des accidents du travail selon le sexe, compte tenu de leurs caractéristiques. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Agent causal	Sexe	2000		2001		2002	
		Fréquence (%)*	Gravité moyenne (durée)**	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Personnes, plantes, animaux et minéraux	Femmes	42	51	44	52	44	56
Structures et surfaces	Femmes	14	49	13	54	14	56
Non codé	Femmes	4	237	5	239	6	209
Personnes, plantes, animaux et minéraux	Hommes	28	41	30	42	30	45
Structures et surfaces	Hommes	12	56	12	58	11	58
Non codé	Hommes	3	242	4	235	5	215
Nature	Sexe	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Blessures ou traumatismes aux muscles et aux tendons	Femmes	44	47	43	49	44	52
Plaies ou contusions superficielles	Femmes	15	27	15	27	14	33
Non codé	Femmes	4	237	5	239	6	209
Blessures ou traumatismes aux muscles et aux tendons	Hommes	37	41	37	42	37	45
Plaies ou contusions superficielles	Hommes	21	23	20	24	20	20
Non codé	Hommes	3	242	4	235	5	215
Siège	Sexe	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Tronc	Femmes	44	60	43	63	44	64
Membres supérieurs	Femmes	25	44	24	46	24	48
Systèmes corporels	Femmes	3	120	3	125	3	117
Tronc	Hommes	37	54	38	55	38	59
Membres supérieurs	Hommes	28	34	28	37	27	39
Sièges multiples	Hommes	3	91	0,5	93	1	115
Genre	Sexe	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Réactions du corps et efforts	Femmes	49	52	50	54	50	57
Contacts avec un objet ou de l'équipement	Femmes	21	27	21	28	20	32
Non codé	Femmes	4	237	5	239	6	209
Réactions du corps et efforts	Hommes	39	42	39	43	40	46
Contacts avec un objet ou de l'équipement	Hommes	37	27	36	28	35	29
Non codé	Hommes	3	242	4	235	5	215

* Les données de la colonne « fréquence » sont exprimées en pourcentage.

** Les données de la colonne « gravité moyenne » sont exprimées en jours d'absence.

Tableau B – Fréquence et gravité des maladies professionnelles selon le sexe, compte tenu de leurs caractéristiques. Ensemble du Québec, 2000-2002.

Agent causal	Sexe	2000		2001		2002	
		Fréquence (%)*	Gravité moyenne (durée)**	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Personnes, plantes, animaux et minéraux	Femmes	71	110	72	121	76	134
Non codé	Femmes	16	241	16	268	13	251
Autres agents	Femmes	7	112	7	121	4	104
Personnes, plantes, animaux et minéraux	Hommes	69	83	68	90	72	98
Non codé	Hommes	13	213	16	215	12	213
Autres agents	Hommes	7	96	9	70	6	77
Nature	Sexe	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Maladies ou troubles du système musculo-squelettique	Femmes	55	106	53	116	59	128
Non codé	Femmes	16	241	16	268	13	251
Maladies ou troubles du système musculo-squelettique	Hommes	50	74	49	83	53	89
Non codé	Hommes	13	213	15	215	12	213
Siège	Sexe	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Membres supérieurs	Femmes	57	127	57	135	57	138
Tronc	Femmes	31	131	31	157	33	161
Autres sièges	Femmes	1	201	2	170		
Cou, y compris la gorge						2	240
Membres supérieurs	Hommes	60	93	56	103	58	105
Tronc	Hommes	27	123	30	122	29	141
Autres sièges	Hommes	1	170	1	177		
Systèmes corporels						3	214
Genre	Sexe	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)	Fréquence (%)	Gravité moyenne (durée)
Réactions du corps et efforts	Femmes	72	110	73	121	77	132
Non codé	Femmes	16	241	16	268	13	251
Réactions du corps et efforts	Hommes	68	84	67	90	71	95
Non codé	Hommes	13	213	16	215	12	213

* Les données de la colonne « fréquence » sont exprimées en pourcentage.

** Les données de la colonne « gravité moyenne » sont exprimées en jours d'absence.

